

GT « Action, engagement solidaire et image positive des jeunes » Rapport de synthèse et mesures

1. Orientations et mesures proposées par le groupe

1.1. Préliminaire

Ce document se veut une synthèse des débats qui ont amené les participants au groupe de travail à construire les mesures proposées. Il intègre les différentes nuances, précise le sens, restitue les contextes de raisonnement... La lecture des mesures est indissociable de cette synthèse. Ce document a été envoyé à l'ensemble des participants du groupe de travail pour validation finale. Il intègre le cas échéant, les positions minoritaires.

Le document présente en première partie les orientations et mesures proposées par le groupe de travail.

La seconde partie reprend la synthèse des débats tenus au cours des cinq réunions afin de partager le cheminement de la réflexion qui a conduit à l'identification des mesures.

La contrainte de temps imposée aux groupes de travail est également à rappeler. La réflexion menée au sein du groupe a permis l'identification d'orientations et de mesures à inscrire dans le « Plan Jeunesse ». Cependant, la réflexion n'a pas toujours pu aboutir avec toute la précision souhaitée. Toutes les questions n'ont pu être tranchées. La réflexion est donc à poursuivre sur cette base en concertation avec les acteurs.

Enfin, la question de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations a souvent été évoquée. Nos propositions seront renforcées si elles se complètent, le cas échéant, d'une analyse sous cet angle.

Ce rapport sera annexé au Plan Jeunesse qui reprendra une lecture transversale des travaux des différents groupes de travail et en fera la synthèse.

Ce groupe a été présidé par Laurent Jauniaux avec l'appui du Service Jeunesse de la FWB et de la Scrl Tr@me.

Composition du groupe.

Institutions et associations spécialisées

Muriel Hanot (CSA), Geneviève Thiry (CSA), Coralie Pastor (RTBF), Daniel Detemmerman (CSEM – CFA), Amandine Tiberghien (PFV), Gypsy Haes (VIDEP), Roxane Hennuy (AISF), Chantal Massaer (Comité d'orientation en matière d'information des jeunes).

Conseils et commissions consultatifs jeunesse

Jean-Paul Godart (CCMCJ – FOrJ), Marie Rolet (CCMCJ – FIJWB), Frédéric Biar (CCMCJ – Siep), Héloïse Rouart (CCOJ – ACMJ), Geneviève Vandenhoute (CCOJ – GCB), Céline Vander Sande (CCOJ – CEMEA), Catherine Demonty (CJCF), Alban Barthélemy (CJCF).

Cabinets

Marc Chambeau (Cabinet Huytebroeck), Laurent Mont (Cabinet Tillieux), Cyrille Cornerotte (Cabinet Laanan), Delphine Hernalsteen (Cabinet Furlan).

Administrations

Anne Broché (FWB – Service Jeunesse), Samuel Desmedt (FWB – DGAJ), Françoise Gallez (FWB – Musique non classique), Sébastien Duez (FWB – DGEO), Anne Huybrechts (FWB – DG Audiovisuel), Daniel Stéphany (FWB – DG Sport), Thierry Dufour (FWB – BIJ), Bertrand Dufrasne (SPW – DGO5), Loubna Ben Yaacoub (Cocof – Affaires culturelles).

Présidence : Laurent Jauniaux (FNP)

Soutien méthodologique : Daniel Burnotte (Tr@me scrl)

Secrétariat : Isabelle Letawe (FWB – Service Jeunesse)

1.2. Rappel du contexte : Le plan jeunesse

La Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'élaboration d'un plan 12-25 ans pour la jeunesse et, dans ce cadre, la mise en place d'une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse.

« Le Gouvernement entend développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, **un plan coordonné à destination des 12-25 ans** prioritairement à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'enfance, et intégrant aussi celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel.

Dans ce cadre, il mettra en place **une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse**. Cette Conférence s'organisera au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sera élargie aux Ministres d'autres niveaux de pouvoir. »

Le 23 décembre 2010, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- a marqué son accord sur la méthodologie et la création d'une Conférence interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse), chargée de l'élaboration d'un Plan Jeunesse ;
- a pris acte des objectifs stratégiques du Plan jeunesse tels que reformulés dans la note rectificative lui soumise et a chargé la Ministre de la Jeunesse de les présenter à la Conférence Interministérielle permanente jeunesse
- a chargé la Ministre de la jeunesse de l'exécution de cette décision et de soumettre à la Conférence interministérielle permanente jeunesse une proposition de règlement d'ordre intérieur.

Conformément à la méthodologie approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 23 décembre 2010, la Conférence Interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse) a pour missions :

- l'adoption des objectifs généraux du Plan jeunesse
- la validation du Plan jeunesse finalisé au terme de la phase d'élaboration, lequel comprendra les mesures opérationnelles à mettre en œuvre
- le suivi semestriel de la mise en œuvre des mesures du Plan jeunesse
- la validation du dispositif d'évaluation ainsi que du rapport final d'évaluation portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan jeunesse.

1.3. Objectifs généraux définis par la Conférence interministérielle

Au terme d'un processus de concertation approfondie, la note d'orientation a été actualisée. Huit objectifs généraux sont proposés à la CIM Jeunesse. Ces objectifs rencontrent deux défis majeurs : celui d'accroître la participation des jeunes et leur implication citoyenne là où ils vivent, et celui d'améliorer leurs conditions de vie. Ces objectifs sont les suivants :

1. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes

2. Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser
3. Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes
4. Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel
5. Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel
6. Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels, ...) par et à destination des jeunes
7. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat
8. Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes.

Ces objectifs généraux constituent le référentiel commun pour l'articulation des politiques qui concernent les jeunes.

La Conférence Interministérielle a également mis en place un comité de pilotage dont la mission était de

- *Constituer, respectivement pour chacun des objectifs stratégiques, des Groupes de travail chargés de proposer des mesures opérationnelles et des actions.*
- *Proposer à la CIM Jeunesse un cadre qui assure la participation citoyenne et, en particulier des jeunes, à l'élaboration du Plan Jeunesse de la Communauté française.*
- *Présenter à la CIM un document finalisé reprenant l'ensemble des mesures opérationnelles et des actions à réaliser pour la mise en œuvre de chacun des objectifs.*
- *Rédiger une note relative au suivi semestriel de la mise en œuvre du Plan jeunesse.*
- *Assurer l'élaboration d'un dispositif d'évaluation à soumettre à la CIM*
- *Prendre en charge la rédaction du rapport final d'évaluation du Plan Jeunesse.*

Six groupes de travail ont été institués par le Comité de pilotage dont le Groupe de travail « Action, engagement solidaire et image positive des jeunes ». Ces groupes de travail ont été chargés de produire, au regard des réalités qui relèvent de leurs champs de préoccupation respectifs, des cahiers de mesures constitutifs du futur plan de jeunesse.

Le Groupe de Travail « Action, engagement solidaire et image positive des jeunes »

Thématique : Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes, valoriser leur image et leurs actions citoyennes.

Pour ce faire, le groupe de travail a été invité à répondre à 5 questions spécifiques :

- Quels dispositifs à mettre en place pour assurer la participation des jeunes dans leurs différents lieux de vie ?
- Quels vecteurs privilégier pour une diffusion optimale et une appropriation critique par les jeunes d'une information qui les soutienne dans leurs projets personnels et collectifs ?
- Comment améliorer l'image de la jeunesse au sein de l'opinion publique et définir un référentiel politique commun cohérent porteur d'avenir ?
- Quels partenariats développer entre les secteurs qui touchent les 12-25 ans en mobilisant l'expertise des organisations de jeunesse et des centres de jeunes en matière de démocratie socioculturelle et de construction du vivre ensemble ? Comment valoriser les initiatives volontaires et citoyennes, les activités militantes et solidaires des jeunes au travers de ces partenariats ?

- Comment assurer un soutien pédagogique aux professionnels et aux volontaires qui accompagnent ces jeunes dans leur développement citoyen ?

Les orientations et mesures proposées par le groupe en réponse à ces questions sont les suivantes

1.4. Orientations générales

Les débats du groupe de travail « Action, engagement solidaire et image positive des jeunes » (mais aussi des autres GT) ont généré des constats transversaux et une volonté d'orienter la politique de la jeunesse sur base de principes généraux. Ceux-ci ne se traduisent pas directement par des mesures mais bien dans des orientations à décliner dans l'ensemble des politiques de jeunesse.

Deux orientations issues des débats de ce groupe de travail sont à relever :

1. La nécessité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de se définir une vision forte de sa politique « Jeunesse » s'appuyant sur des valeurs fortes intégrant les principes de l'émancipation des jeunes (participation, autonomie...) et de l'éducation permanente (exercice de la citoyenneté, sens critique...)
2. La nécessité de poursuivre la démarche et de développer des coordinations des acteurs de terrain transversales aux différents secteurs et aux différents niveaux de pouvoirs.

Ces orientations générales seront à intégrer dans le référentiel « jeunesse » proposé au Comité de pilotage et à la Conférence interministérielle.

1.5. Enjeux identifiés et mesures

La participation : une posture générale

La participation doit être transversale à l'ensemble des politiques de la Jeunesse (sport, culture, enseignement, jeunesse...).

Elle commence avant 12 ans, au sein du noyau familial, dans les structures d'accueil de la petite enfance. L'attitude de l'adulte face à l'enfant est déterminante. Avant de parler de projets, de règles et de dispositif, se pose la question de la posture que l'on a face à l'enfant, face au jeune. C'est à dire l'attitude d'écoute, d'ouverture, de prise en considération de la parole des jeunes, de création d'espaces de prise de paroles.... que l'adulte doit avoir dans sa relation avec les jeunes.

La participation est vue par le groupe de travail plus comme une orientation, une posture, un objectif, qu'un dispositif. Cette posture est à inscrire dans les projets pédagogiques, la manière d'envisager l'accueil dans les organisations/institutions, la formation des professionnels.

En tant que dispositif, le groupe se prononce majoritairement pour une participation non contrainte, basée sur la motivation, garante d'une meilleure efficacité. C'est aux institutions / associations de créer le cadre permettant à tous les jeunes l'accès à la participation. Tous les enfants ne sont en effet pas égaux devant la participation (milieu social, école...). Il serait utile de cerner les lieux de vie communs et d'aborder ensuite des niveaux d'engagement et de responsabilité collectifs à favoriser dans ces lieux de vie.

Enfin, l'acte de participer doit se traduire par une réelle possibilité d'impact.

Mesures proposées

- **Promouvoir une dynamique associative qui favorise la participation de tous les jeunes :**
 - *en renforçant le niveau local ;*
 - *en lui donnant les moyens financiers, logistiques et humains de se projeter dans l'avenir ;*
 - *en reconnaissant sa valeur ;*
 - *en prenant en compte la diversité des acteurs ;*
 - *dans une optique d'éducation permanente et d'émancipation.*

- **Encourager la création d'espaces de participation et renforcer les dispositifs existants :**
 - *en sensibilisant les décideurs aux différentes formes, modes et lieux de participation ;*
 - *en créant ou renforçant les espaces de participation dans les lieux de vie des jeunes (initiatives informelles, conseil de participation en milieu scolaire, secteur associatif, conseils consultatifs...);*
 - *en reconnaissant leurs initiatives et en les accompagnant si nécessaire dans l'expérimentation ;*
 - *en donnant aux jeunes les moyens de prendre de réelles responsabilités ;*
 - *dans un cadre stimulant et non-contrainant.*

Une note de minorité relative à cette mesure est reprise dans le cahier de mesures en Annexe 1, Mesure 8.

L'accès et l'appropriation critique de l'information.

Travailler sur l'accès à l'information, tant en termes matériels (connexions Internet, journaux, etc.) qu'intellectuels (complexité du vocabulaire, des concepts, etc.), diffuser cette information et surtout la vulgariser vers les publics cibles concernés est une priorité à inscrire dans le Plan Jeunesse

Le projet de création d'un portail unique d'information qui oriente après vers des domaines plus spécialisés inscrit dans la déclaration de politique communautaire est partagé par le groupe. Cependant, ce projet ne garantit pas pour autant l'accès à cette information à tous les jeunes. L'information doit garder un visage humain. Accueillir le jeune dans des lieux spécifiques d'information est important tout en gardant la nécessité de trouver des solutions pour aller vers les jeunes : internet, décentralisation (OJ, MJ, festivals, lieux communaux, écoles, etc.). Le Plan Jeunesse doit également prendre en compte dans sa stratégie de diffusion les questions de fracture numérique et d'accès.

Par ailleurs, Les jeunes s'adressent plus facilement aux personnes qui leur sont proches (enseignant, animateur, leurs pairs...) plutôt qu'à un centre anonyme...

Le groupe souligne l'importance du rôle des familles, des parents et de l'école. Il faut donc prendre en compte les adultes comme public cible et mettre cette question en lien avec la redéfinition du métier d'informateur de jeunesse.

Il y a un enjeu important à faire percoler l'information auprès de toutes les familles et tous les jeunes.

L'accès à l'information passe par le développement de partenariats et l'augmentation de la visibilité des pôles d'information en complément du maillage virtuel. Le Plan Jeunesse doit s'appuyer sur un réseau de pôles visibles assurant la récolte de l'information, sa diffusion et l'accompagnement des jeunes dans son appropriation.

Le métier d'informateur jeunesse est, dans un contexte en pleine évolution, à redéfinir et l'éducation aux médias doit être un objectif prioritaire

Mesures proposées

- **Mise en place d'une plateforme organisant et gérant une information « jeunesse » émanant des acteurs publics et associatifs ; information cohérente, centralisée et mise à jour, dans un langage accessible à tous les jeunes et à destination de tous.**

Une note de minorité relative à cette mesure est reprise dans le cahier de mesures en Annexe 1, Mesure 1.

- **Préciser, avec les centres d'information pour les jeunes, les métiers d'informateur, leurs compétences clés (communication, maîtrise technique, pédagogie...), assurer les outils de formation continue sur base d'approche théorique et d'échanges d'expérience et soutenir la mise en réseau des centres d'information avec les organisations de jeunesse et les associations.**

Deux notes de minorité relatives à cette mesure sont reprises dans le cahier de mesures en Annexe 1, Mesure 2.

L'image de la jeunesse et la relation aux médias.

Alors que les médias ouvrent énormément de possibilités, les pratiques poussent à se refermer sur des petites communautés. Les émissions jeunes sont regardées par les jeunes et les jeunes sont absents des programmes d'adultes. Sur Facebook, on est également « entre soi » puisqu'on est ami d'amis. On ne se verra jamais proposer quelqu'un qui n'est ami de personne.

Le Plan Jeunesse peut jouer sur la culture et les habitudes des usagers pour les encourager à l'ouverture, la lutte contre les stéréotypes, l'appropriation critique de l'information.

Le Plan Jeunesse doit favoriser des lieux d'échanges avec les jeunes pour pouvoir dialoguer et finalement en arriver aux questions des responsabilités des médias et du public par rapport au discours. Cela ne va pas que dans un seul sens. Ces lieux d'échanges doivent être alimentés par des analyses objectives (baromètres, enquêtes...) et permettre l'échange entre les attentes des jeunes et les impératifs professionnels des médias. Un cadre récurrent à la task force jeunesse dans ses rencontres avec la RTBF est à soutenir.

Le Plan Jeunesse doit aussi apporter son soutien à la réflexion et à l'action des médias de service public qui médiatisent les jeunes **de manière pensée**, avec des objectifs éducatifs et citoyens.

Exister correctement dans les médias ne s'improvise pas. Il faut se jouer dans les médias, et cela s'apprend. L'éducation aux médias apprend cela aussi.

Développer la production médiatique des jeunes, c'est aussi faire de l'éducation aux médias. C'est permettre d'utiliser les codes, de les comprendre et d'exercer son regard critique.

Cela suppose aussi de faire la différence entre le processus intime de création d'un projet jeune et la médiatisation du produit final pour éviter l'effet intrusif du média. Les dispositifs doivent pouvoir intégrer le cas échéant cette distinction.

Enfin, il y a un besoin de capitalisation des productions médiatiques « jeunes » existantes et des fenêtres sont à ouvrir pour les productions jeunes sur les médias traditionnels.

Mesures proposées

- **Développer un catalogue en ligne répertoriant les productions et réalisations de contenu médiatique par des jeunes pour tous.**
- **Sensibiliser les acteurs professionnels des médias à l'image médiatique des jeunes en objectivant l'analyse par de l'expertise, des outils (baromètres...) et en favorisant la mise en perspective des impératifs des professionnels par la multiplication des points de vue.**
- **Développement de l'aide à la démarche médiatique pour les jeunes et renforcement des possibilités de diffusion de leurs réalisations.**
- **Définir une politique d'éducation aux médias (tous les médias) à décliner dans les différentes politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Les organisations de jeunesse et les centres de jeunes : des compétences en citoyenneté active et responsable à valoriser

Un cadre de travail différent engendre un fonctionnement (logique) différent, ce qui rend la transposition des pratiques de l'associatif difficile telles quelles. Il s'agit donc d'encourager les échanges, les partenariats pour faciliter les transferts de compétences tout en veillant à les adapter. Mais avant de faire bénéficier les autres secteurs de cette expertise, il faut d'abord qu'elle soit (re)connue.

Des partenariats, souvent ponctuels et locaux car les gens se connaissent, existent. Le groupe constate cependant qu'il n'y a pas beaucoup de dispositifs qui institutionnalisent ces partenariats. Par exemple, pour encourager des jeunes en décrochage à s'inscrire dans des logiques participatives et utiliser des actions socioculturelles pour développer leur motivation et valoriser leurs compétences.

La valorisation des compétences passe aussi par un soutien pédagogique aux professionnels ou volontaires qui accompagnent les jeunes. Ce soutien pédagogique doit être ciblé en fonction du type d'encadrant et de public.

Mesures proposées

- **Intégrer la dimension de la participation citoyenne du jeune dans la formation de base et continuée de tous les secteurs éducatifs (éducation formelle et non formelle) et les encourager à la formation.**
- **Créer une plateforme qui recenserait l'offre associative et publique existante (dispositifs, ressources) et permettrait l'échange d'expériences.**
- **Favoriser le dialogue et la coopération intra et intersectorielles :**
 - *En prenant en compte les différentes dimensions de la vie du jeune ;*
 - *par la conscientisation des acteurs de terrain et décideurs sur l'importance du travail en réseau, dans la reconnaissance des identités et des missions de chacun, à l'encontre de toute concurrence;*
 - *par des plateformes et/ou des mécanismes d'échange à géométrie variable en fonction des thématiques ;*
 - *par la mise en place de modules de formation mixtes (mélangeant les acteurs des différents secteurs) ;*
 - *par la mise en place de projets communs.*

2. Synthèse des débats

2.1. Méthode de travail

Le travail s'est déroulé sur 5 réunions, du 1^{er} février au 20 avril 2012. Une partie du travail a également été réalisée entre les réunions. Le travail s'est partagé en moments de plénière et en moments de travail en sous-groupes. Le groupe a également souhaité entendre un expert lors de la 3^{ème} réunion. Il s'agissait de Thierry De Smedt de l'observatoire du récit médiatique (UCL).

Le déroulement précis des 5 réunions est annexé à ce rapport

2.2. Analyse des questions posées

Question 1

Quels dispositifs mettre en place pour assurer la participation des jeunes dans leurs différents lieux de vie (des lieux informels comme le quartier, l'école, la commune, le niveau communautaire, le niveau européen et international) ?

- Quelles sont les conditions qui permettent la participation et l'engagement des jeunes dans ces différents lieux de vie ?

- Quels lieux et dispositifs proposer aux jeunes pour leur permettre de développer une conscience citoyenne dans des espaces d'auto-formation et de formation entre pairs, par le développement et l'affirmation de leurs compétences culturelles et artistiques ?

Compréhension commune de la question et du concept « participation ».

La question a été longuement débattue au sein du groupe de travail, notamment sur le sens du mot « participation » qui renvoie à des contenus variables (politique, culturel, d'échelle...).

Faute de temps et vu l'existence d'instances qui ont déjà travaillé ces questions, le débat n'a pas été finalisé. La politique de la jeunesse peut s'inspirer des différentes échelles de participation existantes et reprises dans les documents suivants :

- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats Membres, réunis au sein du Conseil du 22 mai 2008, relative à la participation des jeunes moins favorisés.
- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil du 25 mai 2007 « Assurer l'égalité des chances pour tous les jeunes - pleine participation à la société ».
- Youth participation in Policy Making. Conseil de l'Europe
- Children's participation Form Tokenism to Citizenship (Unicef)
- Repères Juniors – Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants (Compasito, version française) (2008)
- Une échelle de participation citoyenne – Sherry Arnstein
- L'échelle de la participation – Roger Hart.

Le groupe considère que la participation doit être transversale à l'ensemble des politiques de la Jeunesse (sport, culture, enseignement, jeunesse...) et qu'elle commence avant 12 ans, au sein du noyau familial comme dans les structures d'accueil de la petite enfance.

L'attitude de l'adulte face à l'enfant est déterminante. Avant de parler de projets, de règles et de dispositif, se pose la question de la posture que l'on a face à l'enfant, face au jeune. C'est

à dire l'attitude d'écoute, d'ouverture, de prise en considération de la parole des jeunes, de création d'espaces de prise de parole.... que l'adulte doit avoir dans sa relation avec les jeunes.

Se pose alors la question du « comment la participation passe-t-elle dans la relation à l'enfant (projet pédagogique, manière de l'envisager dans l'accueil, dans l'école, les organisations de jeunesse..) ? » et de la formation des professionnels.

La participation est vue par le groupe plus comme une orientation, une posture, un objectif, qu'un dispositif.

La participation doit-elle être contrainte ou non ?

Le groupe de travail n'a pas eu de réponse tranchée, même s'il s'est orienté majoritairement vers la négative.

La question lui semble d'ordre éthique : peut-on forcer les gens à s'engager ?

La question de l'obligation de la participation ne se pose pas dans les mêmes termes si elle concerne les jeunes (obligation de participer) ou les structures/les institutions (obligation de donner l'opportunité de participer).

- Dans le cadre scolaire, par exemple, on semble s'orienter vers des projets-pilotes laissés à la libre appréciation des écoles. Si le projet est imposé aux écoles de manière centralisée comme les Conseils de participation, cela ne marche pas trop. Ne pas obliger permet d'avoir des écoles motivées qui s'inscrivent dans une démarche. Et si l'équipe pédagogique est motivée, les jeunes ont plus de chance d'être motivés à leur tour.
- Pour le jeune, si la participation est dans le projet pédagogique, c'est obligatoire. Pourtant, même si un projet de participation est réputé obligatoire, certains parents ne veulent pas y envoyer leurs enfants. Comment réagit-on face à ces refus de participation ? La question est délicate.

Le sentiment du groupe est dès lors qu'il vaut mieux s'orienter vers une participation volontaire.

Ce qui pourrait se révéler utile, par contre, c'est offrir un accompagnement pour l'aide à la réalisation des projets des jeunes.

Des positions intermédiaires peuvent aussi exister comme celle réfléchie au sein de certaines associations sur l'opportunité d'avoir une première séance obligatoire pour découvrir l'activité et puis laisser les jeunes libres de s'inscrire dans le projet ou pas.

La question du pourquoi les jeunes ne participent pas doit aussi être posée : manque d'information, manque de confiance en soi, sentiment de ne pas se sentir à sa place, de ne pas avoir la capacité de participer. Les institutions / associations doivent pouvoir créer le cadre permettant l'accès à la participation et favorisant l'appropriation de l'espace de participation.

Réunir les conditions qui permettent la participation :

Pour être acteur et bénéficier d'une dynamique émancipatrice, il est nécessaire que le jeune puisse se sentir outillé. C'est notamment lié à l'estime de soi et aux conditions socio-économiques favorables ou non à la participation.

Tous les enfants ne sont pas égaux devant la participation (milieu social, école...). Elle doit être accessible à tous et dans tous les domaines possibles. Il serait utile de cerner les lieux

de vie communs et d'aborder ensuite des niveaux d'engagement et de responsabilité collectifs à favoriser dans ces lieux de vie.

Des membres du groupe de travail attirent également l'attention sur trois points :

- L'offre d'engagement doit être suffisamment large pour répondre aux aspirations des jeunes.
- L'acte de participer doit se traduire par une réelle possibilité d'impact sinon après deux ou trois expériences, le jeune abandonne.
- Se pose notamment la question des différents accès ou niveaux d'accès à la toile (accès matériel, éducation...), tout en se posant la question « Est-ce que la participation sur la toile est de la réelle participation ? ».

Réflexions sur la participation sur la toile

L'élément central de la réflexion est que la participation sur la toile est souvent le reflet de la participation dans le monde réel. Des expériences montrent que les profils en termes de participation changent peu (si on s'engage sur le web, on est en général engagé également dans le monde réel).

Il peut néanmoins être intéressant de mener des recherches sur des méthodes favorisant la participation des jeunes au moyen d'Internet :

- Créer et gérer une plateforme prend énormément de temps, il vaut mieux utiliser les outils existants comme facebook ou twitter, qui en plus sont gratuits.
- Facebook sert surtout pour l'instant à communiquer de l'information plutôt que comme outil de participation. Il faut penser à développer des applications qui permettent la participation sur tous ces réseaux.
- Ne pas négliger tumblr qui prend de plus en plus d'ampleur et a beaucoup de succès chez les jeunes.

Quels effets sur les jeunes de mesures favorisant la participation ?

Les effets attendus sur les jeunes relevés par le groupe de travail sont les suivants. :

- Amélioration de l'estime de soi, valorisation pour les jeunes
- Renforcement des attitudes de citoyenneté (si la société prend en compte l'avis des jeunes)
- Renforcement des liens sociaux (cohésion intergénérationnelle)
- Conscientisation, ouverture d'esprit, à la solidarité, sur le monde
- Apprentissage de la vie en groupe (si on est dans un mode collectif de participation)
- Meilleure connaissance des réalités
- De plus grandes capacités d'action, d'influence sur la détermination des politiques non seulement dans le domaine de la jeunesse mais aussi, l'emploi, l'urbanisme, l'accueil, la petite enfance...
- Modification de l'image des jeunes dans les autres générations

Question 2

Quels vecteurs privilégier pour une diffusion optimale et une appropriation critique par les jeunes d'une information qui les soutienne dans leurs projets personnels et collectifs ?

Compréhension commune

Un premier travail au sein du groupe s'est réalisé quant à une compréhension commune des concepts internes à la question :

- Vecteurs d'information : canaux d'information (via des personnes, des associations,

des médias, etc.).

- Diffusion optimale : en fonction du message: tous les jeunes /la bonne catégorie de jeunes. Une vigilance à toucher les jeunes concernés au bon moment et à adapter les messages (vocabulaire, concepts) afin qu'ils soient accessibles est nécessaire pour une diffusion optimale.
- Appropriation critique : La masse d'information disponible pour tous ne permet pas souvent le recul nécessaire pour avoir un regard critique vis-à-vis de celle-ci. C'est important de donner la capacité de diversifier ses sources d'info et de faire le tri. L'appropriation a une connotation active : être proactif vis-à-vis de l'info. Les jeunes font peut-être trop peu la démarche de chercher l'info, ou alors, quand ils sont déjà en situation de « crise »...Tous n'ont pas également la même possibilité d'être proactif. La démarche d'aller vers eux, de les « titiller » pour les inciter à aller chercher l'info est nécessaire.
Attention: il faut faire un travail spécifique sur les nouvelles technologies, tant en termes de réception que de diffusion de l'information ! De manière générale, des liens sont évidents entre la question de l'information et l'éducation aux médias
- Information : ça peut être une information généraliste ou spécialisée dans différents domaines. Quelque chose d'utile pour la personne qui la reçoit et qui lui permet de faire un élément/pas en plus dans une « recherche », quelle qu'elle soit.
- Soutenir dans leurs projets : pour ceux qui en ont un au départ et pour ceux qui ne sont pas conscients qu'ils pourraient être porteurs d'un projet... Importance de sensibiliser à la dynamique de projet dès le plus jeune âge, à l'école par exemple !

Travailler l'accès à l'information pour tous les jeunes

Le Groupe estime important de travailler sur l'accès à l'information, tant en termes matériels (connexions Internet, journaux, etc.) qu'intellectuels (complexité du vocabulaire, des concepts, etc.), de diffuser cette information et surtout la vulgariser vers les publics cibles concernés.

La Déclaration de Politique Communautaire prévoit la création d'un portail unique d'information qui oriente après vers des domaines plus spécialisés. Si l'idée est partagée par le groupe, elle ne garantit pas pour autant l'accès à cette information à tous les jeunes. Le plan jeunesse doit veiller à garder un visage humain à l'information. Accueillir le jeune dans des lieux spécifiques d'information est important (même si le jeune ne passe pas toujours facilement la porte...) tout en gardant la nécessité de trouver des solutions pour aller vers les jeunes : internet, décentralisation (OJ, MJ, festivals, lieux communaux, écoles, etc.). L'information doit se décentraliser et prendre en compte dans sa stratégie de diffusion les questions de fracture numérique et d'accès (mobilité) notamment dans les zones rurales.

Importance des cercles proches

Les jeunes s'adresseront aux personnes qui leur sont proches (enseignant, animateur) plutôt qu'à un centre anonyme...

Parmi les proches, le groupe souligne l'importance du rôle des familles, des parents et souligne également qu'il y a différents types de jeunes, de familles. Les parents peuvent être des relais importants de l'information. Il faut prendre en compte les adultes comme public cible et mettre cette question en lien avec la redéfinition du métier d'informateur de jeunesse. Il y a un enjeu important à faire percoler l'information auprès de toutes les familles et tous les jeunes.

Mais le groupe souligne aussi que l'information que donnent les parents est souvent partielle/partiale et que cela part de la vision idéale que tous les parents sont proactifs ou réceptifs alors que ce n'est pas le cas. Un travail en parallèle est nécessaire pour valoriser le rôle du secteur socioculturel dans ce domaine.

Une meilleure communication/information avec les parents sur ses missions permettrait une meilleure compréhension de ce qui se vit dans ce secteur et pourrait faciliter une relation de confiance à établir entre les encadrants et les parents. Il faut repérer, au sein des familles, les freins à confier son enfant à une association.

Le groupe rappelle aussi l'importance de l'école comme lieu d'information : les jeunes y passent énormément de temps ! On pourrait inclure dans certains cours une présentation de ce qu'est le secteur socioculturel et des possibilités qu'il offre (culture, sport, OJ, mouvements de jeunesse, etc.). Ex : démarche de la COJ « Tour des écoles »

La réflexion allait même jusqu'à la réorganisation du temps scolaire.

Les activités du secteur de la jeunesse ont un manque de visibilité et de reconnaissance, entre autres envers les enseignants.

Visibilité et décentralisation : développer des partenariats avec les centres d'information

L'importance de garder un visage humain à l'information et de développer l'accompagnement suppose le développement de partenariats et l'augmentation de la visibilité des pôles d'information en complément du maillage virtuel.

Le groupe relève l'intérêt à organiser les transversalités entre les centres d'information qui disposent d'une expertise de diffusion et de vulgarisation de l'information et d'autres associations comme les plannings familiaux, AMO... qui disposent d'une expertise sur les contenus

L'image du sablier est avancée : les centres d'info doivent centraliser de l'information puis la re-dispatcher.

Quand les personnes travaillent avec des groupes de jeunes, il faut aussi qu'elles sachent vers qui elles peuvent orienter les jeunes. Comment outiller l'associatif en collaboration avec les centres d'information pour qu'il soit aussi relais et puisse répondre aux attentes des jeunes ?

Il faut également (re)définir le métier d'informateur jeunesse aujourd'hui et développer ses compétences, en adaptant les pratiques de communication aux modifications culturelles de la société.

Il faut aussi pouvoir « dédramatiser » certains lieux d'information : par exemple, certains jeunes n'osent pas aller au PMS ou au Planning Familial de peur d'être stigmatisés.

Trois points d'attention sont relevés :

- Redéfinition du métier (salié et volontaire) d'informateur de jeunesse et formation continue (1^{er} niveau : savoir ce dont les jeunes ont besoin comme info, être sur la même longueur d'onde qu'eux ; 2^e niveau : comment communiquer avec les jeunes ? → lieux, types de médias, concepts, vocabulaire).
- Former les acteurs (professeurs, animateurs, travailleurs de jeunesse) à être capables de rediriger les jeunes vers les lieux d'information adéquats (généralistes ou spécialisés).
- Travailler non seulement au niveau local pour des partenariats, mais aussi plus largement en faisant appel à des spécialistes-référents en fonction des thématiques

Maillage virtuel

L'idée d'un portail d'information et d'un maillage virtuel permettant l'accès à l'information est soutenue par le groupe. C'est notamment important pour des questions peut-être plus « tabou » pour lesquelles les jeunes n'ont pas forcément envie de s'adresser en face à face à un adulte.

Le groupe attire l'attention sur les points suivants :

- L'aspect ergonomique doit être pris en compte
- Tous les jeunes ne sont pas familiers avec les outils et il existe de plus une fracture numérique. Les coûts de connexion sont assez élevés, et c'est parfois difficile, surtout pour les jeunes adultes en transition vers l'autonomie. Cette question doit être travaillée en lien avec les pôles d'information décentralisés.
- Concernant la problématique de l'information via internet : il y a une nouvelle charte de l'information jeunesse qui a été publiée au niveau du Conseil de l'Europe.

Développer l'éducation aux médias et particulièrement aux nouvelles technologies.

Les jeunes doivent avant tout être acteurs, d'où l'importance de l'éducation aux médias. Celle-ci doit être un **objectif prioritaire** et une cohérence dans l'éducation aux médias, peut-être en lien avec l'école, doit se développer.

Pour le groupe, la diffusion de l'information le plus largement possible doit s'accompagner d'une réelle éducation aux médias :

- information et sensibilisation
- appropriation critique du traitement de l'information
- sensibilisation aux processus de construction médiatique à travers la pratique de ceux-ci
- éducation participative : que les jeunes puissent participer dans les médias : donner leur avis sur les émissions, participer ponctuellement à certaines émissions qui existent (une porte a été entrouverte avec les rencontres actuelles entre la RTBF et les instances consultatives, qui sont à poursuivre !)

Dans le milieu scolaire, ce sont les professeurs qui abordent le sujet. Sont-ils formés correctement pour le faire ? On pourrait envisager de créer des partenariats avec le secteur associatif pour que ce dernier vienne dans les écoles former les jeunes. L'intérêt est de toucher un grand nombre de jeunes. Le plan jeunesse doit adapter les dispositifs d'éducation aux médias et d'information à la réalité : les jeunes aujourd'hui, la manière dont ils utilisent les médias (ne pas tout faire reposer sur l'école, parce que certains jeunes rejeteront ce qui est dit à l'école).

En tant qu'expert invité, le professeur Desmedt a fourni une grille d'analyse qui peut servir de base pour la redéfinition des rôles de chaque acteur de la jeunesse dans l'éducation aux médias (voir rapport réunion 2 et question 3 ci-dessous).

Effets attendus sur les jeunes

Les effets attendus sur les jeunes relevés par le groupe de travail sont les suivants. :

- Que tous les jeunes soient touchés par l'information
- S'il y a une diversité d'informations qui sont appréhendées avec un esprit critique, être informé permet d'agir en connaissance de cause, de mieux maîtriser ses choix et leurs conséquences
- Former des CRACS
- Améliorer le bien-être, l'épanouissement global des jeunes

Question 3

Comment améliorer l'image de la jeunesse au sein de l'opinion publique et définir un référentiel politique commun cohérent porteur d'avenir à travers :

- le développement des compétences de réalisation et de production médiatique et citoyenne par les jeunes ?
- la sensibilisation des médias à l'impact des discours qu'ils construisent au sujet des jeunes ?
- la médiatisation au niveau régional et national d'initiatives positives portée par et pour les jeunes ?

Compréhension commune des questions

Question générale : quand on dit image de la jeunesse, de quelle image parle-t-on ? La réflexion peut se baser sur des études du CRIOC et une étude baromètre CSA à savoir la représentation que les jeunes ont eux-mêmes de leur image dans les médias, qui est une représentation négative.

Le terme référentiel politique est compris comme un cadre transversal qui doit rencontrer les préoccupations de diverses entités.

Le terme « jeunesse » porte une valeur positive alors que le terme « les jeunes » est souvent plus connoté négativement. Le choix en lui-même induit quelque chose dans la question. Définir les âges derrière jeunesse : il ne faut pas trop segmenter mais savoir quand même à qui on s'adresse. Il y a aussi une segmentation socio-économique.

Que signifie image positive ? Il faut plutôt une image qui explique la réalité, qui représente les choses dans leur complexité. La notion de « bon journalisme » est mise en avant. On doit parler aussi des « choses qui fâchent » mais bien les expliquer et les mettre en perspective.

Première sous-question : l'association entre production « médiatique » et « citoyenne » pose un problème d'interprétation. Qu'a-t-on voulu dire en joignant les deux termes au même niveau ? L'éducation aux médias est un moyen de l'éducation à la citoyenneté. Il faut parler de développement des compétences médiatiques des jeunes et prendre en compte la représentation que les jeunes ont de leur propre environnement (de leurs pairs - parfois négative) : des productions de jeunes ne donneront pas nécessairement une meilleure image des jeunes...

Deuxième sous-question : impact des discours des médias, mais également des échanges avec les jeunes. Les médias doivent trouver des lieux d'échanges avec les jeunes pour pouvoir dialoguer et finalement en arriver aux questions des responsabilités des médias et du public par rapport au discours. Cela ne va pas que dans un seul sens. L'information doit circuler entre les médias, les jeunes et la population.

Troisième sous-question : par et pour les jeunes. Les initiatives des jeunes ne sont pas nécessairement à destination des jeunes. Ajouter et/ou plutôt que et.

La liberté d'expression semble être mise en question par la sous-question. La médiatisation ne doit pas être obligatoire. Changer la formulation pour « Comment développer des outils pour améliorer la médiatisation des initiatives des jeunes » (supprimer positives).

Développer ces outils vers tous les publics, prendre en compte tous les médias (radio, presse écrite, réseaux sociaux...). Cette question est différente de la première : aider les jeunes à médiatiser toute initiative (dans un secteur autre que médias) au moyen des médias existants. Elle se réfère aux questions communicationnelles de base (formuler un CP, diffuser sur les réseaux sociaux...) des jeunes mais aussi des acteurs du secteur jeunesse.

Un regard de l'observatoire du récit médiatique.

Suite aux premiers échanges entre participants, le groupe a souhaité l'appui d'un expert pour les aider dans leur réflexion et analyse de la médiatisation des jeunes.

Thierry De Smedt, professeur à l'UCL, à l'école de communication (GReMS) et également membre du CSEM a participé aux débats lors de la 3^{ème} réunion. Sa présentation se trouve sur la plateforme d'information.

Les pistes d'actions proposées par Thierry De Smedt sont de deux ordres :

- Soutenir et promouvoir l'éducation aux médias (école, associations, familles, professionnels des médias)
 - Des jeunes, en lecture, écriture, navigation et organisation des médias
 - Des adultes, en lecture, écriture, navigation et organisation des médias
- Soutenir la réflexion et l'action des médias de service public qui médiatisent les jeunes **de manière pensée**, avec des objectifs éducatifs et citoyens.

Pour plus d'information, voir la présentation en annexe.

La relation aux médias et l'image des jeunes : éléments de débats

Les éléments qui suivent sont issus des débats entre participants et des échanges avec Thierry De Smedt

Stéréotype du jeune animateur dans les médias ?

Un programme pour jeune ne doit pas avoir l'air d'un programme pour jeunes. C'est une manière de dire au jeune qu'on le prend au sérieux.

« C'est pas sorcier ! » est un bon exemple. Cette émission surfe bien entre les deux (caractère vivant mais pas trop). Les adultes adorent, les enfants aussi. Très anti-marketing.

L'exemple du travail de Jacques Duez est également mis en avant mais il s'agit plutôt d'un cours de philosophie qui utilise le média comme moyen d'extériorisation des enfants. On se filme puis on se regarde et on regarde ce qu'on a dit. Cela aide le jeune à penser à son image. Il apprend à penser et il apprend à voir les enfants comme des personnes qui savent penser.

Question de la rentabilité

Il existe une double contrainte pour les médias : mettre les jeunes en avant est un travail coûteux, qui ne garantit pas des résultats médiatiques puissants. C'est presque du militantisme. Les responsables des programmes pour enfants viennent de l'audiovisuel et n'ont pas été formés spécifiquement à s'adresser à ce public.

Il y a un choix à faire dans le service public entre rentabilité et mission éducationnelle. Dans le domaine éducatif, on ne peut pas accepter la rentabilité comme principe.

Médiatisation des initiatives positives pour les jeunes

Il y a vite collision entre le caractère fragile des processus éducatifs mis en œuvre et l'intrusion. Comment montrer l'évènement éducatif ? La présence d'un média empêche même l'évènement de se produire. Il vaut mieux alors une bonne vraie fiction qu'un docu-show. Mettre les médias partout entretient le public dans la conviction qu'il peut tout voir.

Ne pas oublier aussi l'hétérogénéité que couvre le terme « jeune » ou « jeunesse ».

Enfin, faire la différence entre le processus intime de création d'un projet jeune et la médiatisation du produit final est utile pour éviter l'effet intrusif du média. Les dispositifs doivent pouvoir intégrer le cas échéant cette distinction.

Accompagner l'ouverture

Alors que les médias ouvrent énormément de possibilités, les pratiques poussent à se refermer sur des petites communautés. Les émissions jeunes sont regardées par les jeunes et les jeunes sont absents des programmes d'adultes. Sur Facebook, on est également « entre soi » puisqu'on est ami d'amis. On ne se verra jamais proposer quelqu'un qui n'est ami de personne.

Le Plan Jeunesse peut jouer sur la culture et les habitudes des usagers pour les encourager à l'ouverture. Il s'agit de former le jeune à s'ouvrir en s'exposant, plutôt qu'en le protégeant. L'éducateur doit exposer le jeune à la brûlure du monde. Dans chaque défi, le jeune doit trouver des occasions de se faire avec quelqu'un qui l'accompagne.

La place du jeune/de l'ado dans les médias

Les exemples donnés dans les débats concernent surtout les très jeunes (les enfants). Les jeunes sont absents des émissions de télévision, si ce n'est par la fiction et la pub ou les émissions achetées à l'étranger. Les ados disparaissent complètement des programmes créés par le service public. C'est un message assez violent qui leur est adressé par la société...

Il ne suffit pas d'exister dans le média pour exister correctement. Il faut se jouer dans les médias, et cela s'apprend. L'éducation aux médias apprend ça aussi.

Des fenêtres sont à ouvrir pour les productions jeunes dans les médias traditionnels

Nouvelles compétences

Comment introduire les compétences « naviguer » et « organiser » dans l'éducation aux médias ? Cela se fait, mais pas de manière systématique et pensée. Les éducateurs intuitifs le font, mais il n'y a pas de référentiel de compétences, de dispositif qui repère les populations qui auront du mal à se positionner pour les accompagner. Dans le monde associatif, il y a plus de réactivité que dans l'école, mais la capitalisation est insuffisante. Un soutien aux initiatives d'éducation aux médias est à intégrer dans le plan jeunesse.

Temporalités décalées

Question de la temporalité dans les médias : depuis décembre, un dialogue s'est établi entre le secteur jeunesse et la RTBF. Il faut s'entendre sur un certain nombre de notions, connaître les contraintes de chacun. Cela prendra du temps et nécessitera de durer assez longtemps. Il faut non seulement que la rencontre puisse se faire entre la douzaine de personnes concernée mais aussi que cela percole vers tous les acteurs des secteurs concernés. Les temporalités ne sont pas identiques. Une association mûrit son projet sur du moyen et long terme et est beaucoup moins soumise à l'immédiateté que la RTBF

Un cadre récurrent à la task force jeunesse dans ses rencontres avec la RTBF serait à soutenir.

Education aux médias pour l'associatif

L'image de l'engagement citoyen est très absente également. Il existe une hiérarchie de l'information et il faut la connaître. Les (jeunes) bénévoles ne connaissent pas bien le langage des médias et peuvent difficilement mettre en valeur leurs activités. Si vous voulez être mis en valeur, il y a des moments pour. Il faut former les jeunes mais aussi l'associatif qui les encadre. Il faut apprendre à l'associatif à se médiatiser.

Sur le cahier des charges de la RTBF

Sur le service public, on constate une diminution des programmes faits par ou pour les jeunes. Or c'est là qu'il y aurait une possibilité d'action (par leur contrat de gestion).

Quand il y a un accès pour les jeunes aux initiatives de productions médiatiques, on constate un intérêt du public, mais il y a en amont un problème de disponibilité pour la réalisation et en aval un manque de diffusion et de canaux de diffusion appropriés.

Inventaire et valorisation des productions existantes.

Le manque de capitalisation existe aussi pour la production médiatique existante.

Différentes actions peuvent être entreprises :

- Evaluer la réserve de productions réalisées par les jeunes et qui pourraient être diffusées.
- Lister les programmes, les ressources et les initiatives prises. Chacun vient avec ses expériences, ses connaissances, qui sont complémentaires, mais on n'a pas la même vision de ce qui se vit sur le terrain, d'où l'importance de répertorier.
- Diffuser les bonnes pratiques.

Question 4

Les organisations de jeunesse et les centres de jeunes sont des lieux privilégiés d'expérimentation et de développement de la citoyenneté active des jeunes :

- Quels partenariats développer entre les secteurs qui touchent les 12-25 ans en mobilisant l'expertise des organisations de jeunesse et des centres de jeunes en matière de démocratie socioculturelle et de construction du vivre ensemble ?
- Comment valoriser les initiatives volontaires et citoyennes, les activités militantes et solidaires des jeunes au travers de ces partenariats ?

Compréhension commune

Il faut identifier les secteurs qui touchent les 12-25 : éducation non-formelle (jeunesse, éducation permanente), aide à la Jeunesse, enseignement, famille, culture, emploi, sport, santé, Communes.

La question reste de savoir si la compétence en termes de citoyenneté active est reconnue aux OJ/CJ par les autres secteurs. Avant de faire bénéficier de cette expertise les autres secteurs, il faut d'abord qu'elle soit reconnue.

L'exportation est-elle possible ? Un cadre différent engendre un fonctionnement (logique) différent, ce qui rend la transposition difficile telle quelle. Les autres secteurs pourraient venir vers les MJ et CJ, s'alimenter, s'inspirer de leur fonctionnement ou de leurs expériences et ensuite amener une réflexion pour adapter et transposer dans leur structure. Les MJ/CJ sont déjà très sollicités et c'est difficile pour eux d'aller vers l'extérieur.

Les dispositifs existants

Il existe déjà des partenariats, souvent ponctuels et locaux car les gens se connaissent. Il n'y a pas beaucoup de dispositifs qui institutionnalisent ces partenariats.

Par rapport à l'emploi, il y a des exemples à citer : Solidarcité, Jeunesse en Action, Service Civil International... qui permettent à des jeunes de se mettre en action, de valoriser d'autres compétences (faire le lien avec le GT 2). Il faut encourager des jeunes en décrochage à s'inscrire dans des logiques participatives et utiliser des actions socioculturelles pour développer la motivation et valoriser leurs compétences.

Enseignement : le détachement pédagogique est une tentative d'amener un partenariat entre deux secteurs. Mais ce statut est à modifier, les détachés pédagogiques ne rentrent pas assez dans leur classe pour permettre le retour d'expérience acquise hors classe. Il serait peut-être plus intéressant de proposer un stage aux enseignants en formation plutôt que de réserver ce statut aux enseignants « nommés », c'est-à-dire plus âgés.

Lieux d'expérimentation de la citoyenneté et expertise

Attention à ne pas présenter les OJ/CJ comme les seuls lieux où s'expérimente la citoyenneté. C'est la question qui est formulée comme ça... Mais c'est bien présent dans le

décret comme au centre de leur activité. Il s'agit de communiquer sur le fait que les centres de jeunes et les organisations de jeunesse ont une compétence dans l'expérimentation de la citoyenneté responsable.

La question de l'identification et de la valorisation de cette compétence pose aussi celle du soutien pédagogique et de la formation des professionnels et des volontaires. Il faudra être attentif à la volonté de standardisation qui vient du niveau européen et pourrait imposer des compétences précises à acquérir, alors que la spécificité de l'éducation non-formelle vient surtout de la méthode dans laquelle les principes d'éducation permanente sont mis en avant (développer des acquis, des compétences par l'expérience).

Effets attendus sur les jeunes

Sur la question des partenariats entre les OJ/CJ et les autres secteurs :

- Permettrait de sortir d'un aspect technique saucissonnant. A l'école il est un « élève », à la MJ il est « un CRAC en puissance », etc. Cela permettrait d'aborder le jeune de façon globale, comme être humain.
- Mettrait le jeune en confiance dans des milieux qu'il ne connaît pas.
- Permettrait au jeune de se rendre compte que les objectifs des différents acteurs ne sont pas nécessairement opposés.
- Effet négatif : impression de manque de liberté, ou d'impossibilité d'être différent à l'école et à la MJ (les étiquettes pourraient passer d'un milieu à l'autre).
- Permettrait de transférer des compétences d'un secteur à l'autre, de les mettre en pratique.
- Permettrait de rencontrer plus facilement les aspirations du jeune, car offrirait une plus grande diversité de propositions.
- Permettrait de s'ancrer localement.
- Le jeune aurait moins d'impression de concurrence entre les différents acteurs.
- Permettrait au jeune de pouvoir mieux analyser son environnement par la multiplicité des points de vue.
- Permettrait au jeune de se rendre compte qu'on peut aborder le même thème de différentes manières (faire un compost en ENF – étudier la composition de l'engrais à l'école – militer dans une association environnementaliste).
- Permettrait de montrer au jeune qu'on le prend en considération.

Question de la valorisation des initiatives :

- Estime de soi, reconnaissance comme acteur social.
- Que le jeune se rende compte que ce qu'il fait « ailleurs », dans les autres milieux, est pris en compte et que l'objectif final est commun.

Question de la formation des encadrants :

- augmentation de la capacité des jeunes à s'exprimer et à s'engager.

Question 5

Comment assurer un soutien pédagogique aux professionnels et aux volontaires qui accompagnent ces jeunes dans leur développement citoyen ?

Face à des jeunes pleins d'enthousiasme, de créativité, de volonté d'expérimenter, quelle place donner aux professionnels et aux volontaires pour qu'ils les accompagnent en leur donnant les cadres nécessaires ?

Compréhension commune

Première question :

Il existe plusieurs types de **professionnels et de volontaires**. Est professionnel celui qui a un contrat de travail. Il faudrait parler de « volontaires et autres », car il y a une partie qui ne

relève ni de la loi sur le volontariat ni du professionnel. Faut-il préciser ? Définir ? Comment ? Quelles exigences peut-on avoir sur ces « autres » (extrait de casier judiciaire) ?

Soutien pédagogique : le soutien pédagogique doit être ciblé en fonction du type d'encadrant et du public-cible (12-25 ans, c'est large).

Diverses formes que peut prendre le soutien pédagogique :

- formation (de base, continuée...)
- soutien logistique (matériel, infrastructures...)
- parrainage, accompagnement, coaching...
- développement personnel de l'encadrant qui lui permet de mieux réagir
- valorisation des acquis de l'expérience antérieure (pas validation des compétences).

Questions à discuter :

Question du **statut** des encadrants dans le monde du sport, culturel...

Question de l'**obligation** de la formation

Question des **moyens**

Question du **temps** que prend la formation (surtout pour les volontaires).

Deuxième question :

C'est le jeune qui est au centre. Quel équilibre trouver entre créativité et normalisation ? Former n'induit-il pas le risque de formater ? Comment trouver un équilibre entre règles et développement intérieur.

Qu'est-ce qu'un cadre nécessaire ?

Distinguer Outils et règles

Il faut distinguer les outils et les règles : parfois, les législations empêchent d'utiliser certains outils. Présenter les outils sans règles est une manière pédagogique de faire comprendre l'utilité/la nécessité de règles. En découvrant les règles au travers de sa propre créativité/expérience, on accepte mieux les limites de manière positive.

Une grande distinction est à faire cependant entre les secteurs de la jeunesse et du sport : dans le sport, les règles sont définies à l'avance. Dans un jeu, les règles sont plus vivantes.

Comment le professionnel/volontaire incarne-t-il les règles ? La proximité d'âge permet d'intégrer mieux les règles. Ces personnes qui incarnent les règles ont un rôle ingrat.

Comment aider les encadrants à intégrer ce rôle ? Quels outils sont mis en place pour apprendre à gérer cette place particulière ?

Exemples : les arbitres sont mieux acceptés si chaque jeune est amené à prendre le rôle. Cela permet aux jeunes d'expérimenter la responsabilité d'imposer des limites et de les faire respecter. Dans les écoles, il existe des médiateurs jeunes.

Est-ce donné à tous de pouvoir assumer cette responsabilité, même moyennant une formation ? Faut-il fermer ce rôle à certains individus ? Sur quel critère peut-on discriminer ?

Dispositifs proposés par le groupe

- Une plateforme sur Internet/un réseau social qui permettrait de trouver les dossiers pédagogiques et outils nécessaires. Cette plateforme pourrait renvoyer vers les sites de soutien pédagogique spécialisés.
- Proposer une coordination de l'offre de formations aux jeunes comme aux encadrants.
- Créer un recueil des opérateurs de formation ou de soutien pédagogique.
- Avoir un socle commun, une sorte de « décret éducation » qui donnerait les éléments communs (de formation/d'attitudes) dont doit disposer l'encadrant. Ce socle serait par la suite adapté par secteur.

Annexe 1

Cahier de mesures

Mesure 1

Mise en place d'une plateforme organisant et gérant une information « jeunesse » émanant des acteurs publics et associatifs ; information cohérente, centralisée et mise à jour, dans un langage accessible à tous les jeunes et à destination de tous.

1. Présentation de la Mesure

1.1. *Bref descriptif de la mesure*

L'objet de cette mesure est de travailler l'accès à l'information tant matériel qu'intellectuel pour les jeunes et les professionnels de la jeunesse. La première action passe par la mise en place d'une plateforme chargée de rassembler, traiter et diffuser l'information émanant des pouvoirs publics et associatifs.

Le terme plateforme est préféré à celui de portail qui sera l'outil central de la plateforme. Il s'agit en effet d'impliquer et de responsabiliser les acteurs du secteur « Jeunesse » et les pouvoirs publics dans la gestion de cette information via la plateforme.

Cette plateforme doit prévoir un accueil virtuel (les jeunes pourraient par exemple s'informer avec un animateur mais à partir d'échanges sur le net).

Cette information doit se décliner sur des supports/modes de communication différents à destination et en fonction des publics concernés (y compris les familles ou parents). Sa diffusion doit être garantie « à 360° » c'est à dire selon tous les modes et en tout lieu (urbain, rural) via un maillage organisé et s'appuyant sur des pôles visibles, accessibles et équipés. La visibilité porte autant sur le lieu que sur l'information et sa cohérence (généraliste ou spécialisée, possibilité d'accompagnement...). L'équipement est à faciliter par des dispositifs d'aides destinés aux associations et lieux publics (bornes...). Des dispositifs de formation des acteurs de l'information et d'accompagnement des jeunes en recherche de formation sont également nécessaires.

Ces pôles peuvent s'appuyer sur des associations existantes ou des lieux publics existants. Des coopérations et des partenariats sont à développer.

L'existence de ces pôles est d'autant plus importante qu'il ne faut pas tout focaliser sur Internet. Il s'agit de garder un visage humain à l'info : des lieux décentralisés (centres d'info mais aussi OJ, MJ, festivals, écoles, etc.) où les jeunes peuvent venir poser leurs questions à quelqu'un. Des lieux d'info mobiles (bus) qui vont vers les jeunes surtout en zones rurales pourraient également être envisagés.

Le portail soulève également les points d'attention suivants :

- L'aspect ergonomique doit être pris en compte ;
- Le portail doit tenir compte de ce qui existe déjà en termes d'information sur Internet ;
- Question cruciale pour les jeunes vivant en milieu rural (attention, ça nécessite l'accès aux nouvelles technologies, or il y a toujours une fracture numérique) ;
- Importance de cette interface pour des questions plus « tabou » pour lesquelles les jeunes n'ont pas forcément envie de s'adresser en face à face à un adulte ;

1.2. Objectifs poursuivis

- Assurer un accès à l'information à tous les jeunes (dont les jeunes à mobilité réduite, jeunes souffrant de handicap, primo-arrivant, jeunes en décrochage scolaire...) et leur famille tout en leur donnant une capacité d'appréhender ces informations avec un esprit critique et de se les approprier.
- Un maximum de jeunes est à toucher en s'adaptant à la réalité des jeunes d'aujourd'hui (importance des réseaux sociaux (virtuels ou non), de l'école...)

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Il existe au sein du secteur une volonté de mutualiser les informations et les demandes (besoins) des jeunes et des familles au sein d'une base de donnée commune accessible à tous (jeunes, familles, professionnels et volontaires du secteur...).

L'information devient multiple et complexe. Les besoins évoluent et tous les jeunes n'ont pas la capacité d'accéder à toutes les informations, de trier et être conseillés dans leur démarche d'information.

La mutualisation puis la diffusion via un maillage important et visible sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles s'avère nécessaire. Dans ce cadre, des partenariats sont à développer.

2. Mise en œuvre de la mesure**2.1. Pilotage**

Plate forme d'acteurs « jeunesse » sous la responsabilité de la Ministre de la Jeunesse et de son administration.

2.2. Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

- Partenariat avec les centres d'information des jeunes
- Tous les acteurs produisant de l'information touchant la jeunesse, qu'ils soient sectoriels ou non.

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Article 12 §3 du décret centre de jeunes
- Plan wallon de développement rural (mesure 321)

3. Impacts attendus

- Accessibilité de tous les jeunes à l'information (et de leur famille) – diffusion 360°
- Développement de l'esprit critique des jeunes face à l'information.
- Donner les outils pour permettre aux jeunes de mener ses projets de vie

Note de minorité (Marie Rolet et Frédéric Biar) : La mesure sur le portail d'information jeunesse est sectorielle et non transversale. Le principe d'un portail « info Jeunesse » a déjà fait l'objet d'échange entre le Cabinet Jeunesse et le secteur des CIJ, notamment à la suite d'une étude dont la valeur scientifique a été dénoncée. Elle ne rencontre pas en l'état l'intérêt du secteur tant qu'elle n'est pas confrontée à une analyse de l'existant, qu'une ligne budgétaire permanente n'est pas précisée. Un projet similaire a déjà vu le jour (portail « j-clic ») il y a quelques années. Il a exigé beaucoup d'énergie aux représentants du secteur des centres d'information jeunesse pour disparaître après un an de mise en ligne faute de moyens publics. En l'état, elle peut difficilement être retenue dans le cadre du plan jeunesse.

Mesure 2

Préciser, avec les centres d'information pour les jeunes, les métiers d'informateur, leurs compétences clés (communication, maîtrise technique, pédagogie...), assurer les outils de formation continue sur base d'approche théorique et d'échange d'expérience et soutenir la mise en réseau des centres d'information avec les organisations de jeunesse et les associations.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à redéfinir le « métier » d'informateur « jeunesse » avec les centres d'information jeunesse (spécialiste de cette mission d'information) et à développer des formations continues tant pour les volontaires que pour les professionnels. Ces formations permettront de mieux appréhender notamment le développement des réseaux sociaux, d'intégrer l'éducation aux médias et la fonction émancipatrice de l'information (dans un contexte de surinformation) ainsi que de veiller à l'approche de publics spécifiques n'ayant pas accès à l'information.

L'utilisation des nouvelles technologies en sera aussi une des thématiques.

Cette mesure visera également, par la réflexion sur le métier d'informateur et la formation continue, le développement de partenariats, la mutualisation des informations, l'analyse de l'évolution des demandes des jeunes, l'approche des familles et les pratiques d'évaluation à mettre en place.

En tout état de cause, il faut garder à l'information un visage humain : l'information doit être décentralisée sur le terrain en complément de l'interface virtuelle proposée dans la fiche mesure n°1(OJ, MJ, festivals, écoles, etc.).

La mesure vise aussi à sensibiliser tous les acteurs en contact avec les jeunes au fait que des personnes spécialement formées pour donner de l'info existent / qu'ils aient le réflexe de relayer/renvoyer les jeunes en demande d'info vers la personne la plus compétente pour cela. Il s'agit de (in)former les professionnels (professeurs, animateurs, travailleurs de jeunesse) à être capables de rediriger les jeunes vers les lieux d'information adéquats (généralistes ou spécialisés). Les partenariats peuvent être envisagés non seulement au niveau local mais également de façon plus large en faisant appel, pour certaines thématiques, à des acteurs spécialisés qui œuvrent au niveau de la FWB.

1.2. Objectifs poursuivis

- Adapter le métier d'informateur à l'évolution des besoins dans une société « sur »informée, complexifiée et utilisant de nouveaux canaux de communication.
- Faciliter la mise en réseau des centres d'information avec les autres acteurs de la jeunesse
- Valoriser le métier (volontaire et salarié) d'informateur comme une ressource à disposition des autres acteurs du secteur de la jeunesse.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Le métier de l'information est en pleine évolution. « Une politique d'information jeunesse doit permettre aux services d'information jeunesse d'utiliser une grande variété d'outils et

méthodes de communication incluant la participation des « pairs », le travail dans la rue et la coopération avec d'autres structures et les manifestations que fréquentent les jeunes »¹

Le développement des TIC amène aussi des comportements différents de la part des jeunes qui sont souvent pré-informés lorsqu'ils viennent consulter. « *La place du conseil tend à devenir prépondérante, comparativement à la simple délivrance d'information* »². Cela suppose une analyse de cette évolution et le développement de formations (continues) pour les salariés et volontaires qui exercent ce métier (ex : 1^{er} niveau : savoir ce dont les jeunes ont besoin comme info, être sur la même longueur d'onde qu'eux 2^e niveau : comment communiquer avec les jeunes ? → lieux, types de médias, concepts, vocabulaire...)

Il existe une expertise des centres d'information sur le métier d'informateur, mais il existe aussi une expertise à l'extérieur (AMO...). Il est utile que le métier d'information puisse aujourd'hui se réaffirmer à partir d'une série de compétences et en prenant en compte les évolutions récentes. Un accord est à trouver entre les centres d'information et en partenariat avec les acteurs du secteur de la jeunesse. Ceux-ci sont souvent producteurs d'information. Un soutien est à accorder aux centres d'information pour cette redéfinition.

Redéfinir le métier, c'est aussi reconnaître l'expertise afin que les autres acteurs (par ex : les professeurs) puissent renvoyer les jeunes vers les centres d'info. Cela donne une visibilité et permet d'en faire la promotion.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

2.2. Acteurs concernés

Centre d'information Jeunesse, Comité d'orientation de l'information jeunesse.

2.3. Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Partenariat entre les centres d'information des jeunes et les organisations de jeunesse, les associations, l'enseignement, les pouvoirs publics...

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Dispositifs d'aides à l'équipement.
- Dispositifs d'accompagnement et de formation à développer.
- La diffusion de l'information le plus largement possible doit être accompagnée d'une réelle éducation aux médias.

3. Impacts attendus

- Une accessibilité de tous les jeunes (et de leur famille) à l'information – diffusion 360°.
- Le développement de l'esprit critique des jeunes face à l'information.
- Des jeunes mieux outillés pour mener leurs projets de vie.

Note de minorité (Marie Rolet et Frédéric Biar) : *La mesure relative à la redéfinition du métier d'informateur est aussi sectorielle et non transversale. Elle a déjà fait l'objet d'un échange entre le Cabinet Jeunesse et le secteur des CIJ. Elle rencontre l'intérêt du secteur*

¹ *Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles? _ Université de Liège/ Institut des Sciences Humaines – Recherche commanditée par l' OEJAJ- Direction scientifique JF Guillaume – p 22*

² *Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles? _ Université de Liège/ Institut des Sciences Humaines – Recherche commanditée par l' OEJAJ- Direction scientifique JF Guillaume – p 52*

CJJ. Elle a fait l'objet d'une proposition du Cabinet Jeunesse qui elle ne cadre pas pour l'instant avec la perspective du secteur. Pour exemple, elle ne contient ni état des lieux du secteur, ni plan d'analyse pertinent, ni processus méthodologique conséquent. En l'état, elle peut difficilement être retenue dans le cadre du plan jeunesse.

Note de minorité (Geneviève Vandenhoute) : *Vu le débat que cette proposition de mesure a suscité lors de la dernière réunion, il semble inadéquat de proposer quelque chose d'abouti car le groupe n'a pas pu arriver à une conclusion. Par ailleurs l'apport que les OJ pourraient réaliser a été gommé de la fiche-mesure car on ne fait référence qu'aux centres d'information. Il a pourtant été dit en réunion que :*

- *L'information est transversale, donc le secteur doit être transversal aussi... Ce n'est pas que le métier qui doit être redéfini.*
- *Il n'y a pas qu'un mais des métiers d'information. Il y a une expertise de l'info qui doit être gérée par les centres, avec des partenaires comme les OJ qui ont un rôle fondamental dans leur spécificité.*

La redéfinition du métier d'informateur jeunesse doit donc être faite avec tous les acteurs de la jeunesse, y compris les centres d'info.

Mesure 3

Développement de l'aide à la démarche médiatique pour les jeunes et renforcement des possibilités de diffusion de leurs réalisations

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure propose de développer l'aide à la démarche médiatique via tout type de support : télé, radio, bulletins communaux, ateliers vidéo... au sein des organisations de jeunesse et de favoriser les partenariats avec des professionnels afin d'en augmenter dans certains cas les possibilités de diffusion à large échelle. Le partenariat avec les professionnels doit renforcer les possibilités du caractère diffusible de l'éventuelle production issue de la démarche et créer des fenêtres de diffusion dans les médias traditionnels.

L'attention doit porter également sur la qualité de la démarche, l'implication des jeunes dans celle-ci et l'absence d'instrumentalisation des jeunes.

La question de la diffusion ne doit pas nécessairement être abordée dès le départ (risque de brider la créativité) mais lors du produit fini. Il s'agira de favoriser également la diffusion de productions de moindre « qualité » ; mais adaptées, pertinentes, mettant en avant des initiatives de jeunes.

Des balises seront à mettre en œuvre (voir mesure catalogue en ligne) comme inscrire dans le générique les limites données à la diffusion, le contexte et la démarche...

L'aide à la démarche médiatique (notamment vidéo) peut également être utile pour la diffusion d'autres productions artistiques « jeunesse » (musique, danse, peinture...).

La mesure vise également à développer des partenariats (MJ, collectifs de jeunes, OJ, école, associations proposant de l'accompagnement à la démarche médiatique, médias...), à promouvoir le secteur, à favoriser la coproduction associatif/mass média, à encourager la prise de paroles de jeunes dans les médias locaux et à développer la formation des cadres socioéducatifs en techniques de production médiatique sur tous supports.

1.2. Objectifs poursuivis

- Education aux médias par le développement de la pratique concrète de ces derniers
- Emancipation des jeunes en favorisant la prise de parole et l'écoute
- Augmentation de la diffusion de « démarche médiatique » et de « production » réalisées par des jeunes
- Visibilité des CJ/MJ/OJ/AMO/Ecoles...

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

L'évolution des médias et des réseaux sociaux modifie l'approche éducative. L'accès aux nouveaux médias est facilité par l'arrivée des technologies informatiques. La meilleure éducation reste la pratique accompagnée pour permettre aux jeunes d'en comprendre les codes, les langages dans un souci d'éducation critique.

Cette évolution interroge le monde « adulte », la diffusion d'expérience intéresse, la prise de parole des jeunes dans les médias peut diversifier l'image des jeunes au sein de la population.

2. Mise en œuvre de la mesure**2.1. Acteurs concernés**

Associations accompagnant les démarches médiatiques, acteurs du secteur jeunesse

2.2. Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Partenariat avec des professionnels (RTBF, télé locales, organisateurs de festivals...)

2.3. Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Budget

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Formation aux techniques de production médiatique sur tous supports
- Mettre en relation avec la plateforme d'information et le catalogue en ligne.

3. Impacts attendus

- Des jeunes disposant de compétences techniques dans le domaine de la production médiatique.
- Des jeunes mieux outillés face aux médias, plus aptes à en décoder le langage.
- Des productions médiatiques de jeunes de meilleure qualité.
- Des processus de production de meilleure qualité.
- Un plus grand respect des jeunes, de leur parole et de leurs réalisations dans les processus de production médiatique.

Mesure 4

Définir une politique d'éducation aux médias (tous les médias) à décliner dans les différentes politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

1. Présentation de la Mesure**1.1. Bref descriptif de la mesure**

La mesure vise à doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une politique d'éducation aux médias abordant tous les types de médias et à la décliner dans les différents champs de

compétence. Des instances existent, telles que le Conseil supérieur de l'éducation aux médias. L'éducation aux médias est définie dans le décret de 05 juin 2008 portant création de ce Conseil Supérieur : *« Education aux médias » : l'éducation visant à donner la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes. Par messages médiatiques, on entend le contenu informatif et créatif des textes, sons et images véhiculés par divers moyens de communication y compris la publicité, dont la télévision, le cinéma, la vidéo, les sites web, la radio, les jeux vidéo et les communautés virtuelles.*

Au-delà de la régulation du champ médiatique qui est un autre débat, la mesure vise à l'éducation, dès le plus jeune âge, pour amener le jeune à adopter face aux médias un comportement responsable, autonome et critique. Par la création d'un conseil supérieur de l'éducation aux médias, la Fédération Wallonie-Bruxelles a misé sur l'éducation aux médias. Il s'agit aujourd'hui d'amplifier cette orientation en dotant la Fédération d'une politique d'éducation aux médias et d'un programme d'actions à décliner dans ses autres politiques. L'élargissement à d'autres secteurs (enseignement, accueil de l'enfance, aide à la jeunesse...) du dispositif particulier en éducation aux médias pour les acteurs jeunesse pourrait être envisagé.

1.2. Objectifs poursuivis

- Miser sur l'éducation aux médias pour renforcer l'adoption par le jeune d'un comportement responsable, autonome et critique face aux médias.
- Proposer un ensemble d'actions éducatives aux médias pour les jeunes et les acteurs de la Jeunesse dans les différents champs politiques de la Fédération Wallonie Bruxelles.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La régulation du paysage médiatique est une nécessité et fait l'objet de missions d'autres instances tel que le CSA. Mais toute régulation a ses limites. Une politique d'éducation aux médias est aussi indispensable pour permettre aux jeunes la « prise de distance » nécessaire.

L'éducation aux médias fait aussi partie des politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir tel que la directive européenne concernant les services de l'audiovisuel ou encore la « déclaration de Bruxelles pour l'Education aux médias tout au long de la vie ».

L'éducation aux médias est devenue d'autant plus indispensable compte tenu du développement des technologies de la communication (réseaux sociaux notamment) et des futurs développements des offres médiatiques.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Conférence interministérielle

2.2. Acteurs concernés

Conseil supérieur de l'éducation aux médias et ses partenaires

2.3. Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Acteurs de la Jeunesse

2.4. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret du 08 Juin 2008
- Déclaration de Bruxelles sur l'Education aux Médias tout au long de la vie

2.5. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Obligation de développer des programmes d'éducation aux médias à la RTBF via le contrat de gestion et soutenir les autres médias qui s'engagent dans cette voie.
- Favoriser les partenariats via le décret mission pour une éducation aux médias dans le milieu scolaire. Ecole/ prof/ association
- Développement d'outils pédagogiques (capsules d'éducation aux médias...)
- Formation initiale/ continue des enseignants / animateurs.

3. Impacts attendus

Des jeunes au comportement responsable, autonome et critique.

Mesure 5

Sensibiliser les acteurs professionnels des médias à l'image médiatique des jeunes en objectivant l'analyse par de l'expertise, des outils (baromètres...) et en favorisant la mise en perspective des impératifs des professionnels par des analyses et la multiplication des points de vue.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La proposition est de favoriser un travail avec les médias sur l'image des jeunes par le développement d'une vision objectivée et commune alimentée par de l'expertise et des enquêtes. L'objectivation peut se faire dans la ligne du baromètre de l'égalité et de la diversité dans les médias audiovisuels.

Deux actions sont nécessaires :

- Développer l'expertise (via des instituts scientifiques par ex.), mesurer l'évolution de l'image des jeunes dans les médias et analyser les mécanismes médiatiques. L'identification d'indicateurs sera nécessaire pour mesurer cette évolution.
- Renforcer les espaces de concertation entre professionnels et secteur de la jeunesse pour échanger sur les données recueillies.

Au delà de l'image des jeunes dans les médias se pose la question de leur place dans ceux-ci. Sont-ils présents ? Avec quel statut, quel rôle ? Comprendre les mécanismes en jeu peut faire évoluer les relations entre jeunes et médias.

Les médias à cibler (professionnel, associatif...) seront précisés ainsi que la notion de professionnels de ces médias.

1.2. Objectifs poursuivis

- Objectiver l'image de la jeunesse
- Comprendre les mécanismes médiatiques et sociétaux
- Pérenniser la concertation du secteur de la jeunesse avec la RTBF
- Identifier des expériences intéressantes et faire percoler les acquis dans les pratiques

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Les mécanismes médiatiques et sociétaux font qu'en additionnant les faits divers, même objectifs, l'image présentée donne au final une vision biaisée. L'idée n'est pas d'aller vers les professionnels des médias en critiquant le travail réalisé mais de faciliter l'analyse des effets et de confronter les points de vue. Il s'agit de comprendre l'image des jeunes générée par les médias et de veiller à la diversité par un travail sur les pratiques (bonnes pratiques/ éviter les stéréotypes et préjugés, possibilité de réaction, mise en avant de discours des pairs...)

Cette réflexion commune et accompagnée devrait pouvoir diversifier l'image des jeunes dans les médias.

Cette démarche peut s'instituer pour des médias « volontaires » et /ou public qui adhèrent à la démarche. Elle doit s'accompagner d'un travail de sensibilisation pour les autres médias.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Acteurs concernés

Secteur Jeunesse, médias publics et privés.

2.2. Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

- CSA ;
- OEJAJ ;
- Associations de journalistes ;
- Directions générales Audiovisuel, Jeunesse et Egalité des chances

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Comité de concertation RTBF/Secteur Jeunesse.
- Plan pour la diversité et l'égalité dans les médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Baromètre de l'égalité et de la diversité dans les médias audiovisuels.

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

Travail d'éducation à l'esprit critique et à l'indépendance pour les journalistes (publics)

3. Impacts attendus

- Image plus diversifiée et plus objective des jeunes.

Mesure 6

Développer un catalogue en ligne répertoriant les productions médiatiques réalisées par des jeunes ou groupes de jeunes, sur toutes thématiques et pour tous publics.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure propose la mise en ligne d'un catalogue des productions médiatiques de jeunes avec mise à jour régulière. La notion de jeunes se veut large : le catalogue inclurait les productions de jeunes actifs dans les organisations de jeunesse mais aussi les productions d'étudiants. L'idée n'est pas de remplacer des initiatives existantes mais de donner de la cohérence, de rassembler l'information sur ces réalisations en un lieu et d'archiver la production « jeune ».

Ce catalogue pourrait s'intégrer sous forme d'espace multimédias à un portail d'information plus général tel que proposé par d'autres mesures (le débat n'a pas été tranché au sein du GT). Publié à destination des professionnels des médias (TV, radio, presse écrite...) et des acteurs de la jeunesse, des règles seront édictées pour pouvoir y figurer, notamment

l'accompagnement de données d'identification reprenant titre, durée, synopsis, thèmes, mots clés, équipe de réalisation, contexte de production ou encore des règles éthiques (respect des valeurs démocratiques, code de déontologie...)

Des catégories seront créées : la catégorie des productions amateurs dans le cadre d'associations est une catégorie bien spécifique à ne pas mélanger avec d'autres. La mise en contexte est indispensable. Chaque production sera dès lors accompagnée d'une fiche ou d'un générique de contextualisation. Le portail pourrait également disposer de bandes de lancement.

Un comité d'accompagnement suivra la mise en œuvre de cette mesure, notamment la définition du contenu de la fiche de contextualisation. Ce comité d'accompagnement serait composé d'associations actives dans la production médiatique avec des jeunes.

L'équipe chargée de la mise en ligne du catalogue disposera de compétences juridique et administrative afin d'encadrer la diffusion dans le respect des législations existantes (droit à l'image).

1.2. Objectifs poursuivis

- Valorisation des productions de jeunes
- Emancipation des jeunes en encourageant la prise de parole et sa diffusion.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Un catalogue des productions médiatiques réalisées par les jeunes serait utile pour identifier ce qui se fait, les sujets importants pour les jeunes, les acteurs associatifs qui les aident... et améliorer leur diffusion le cas échéant.

Ce catalogue faciliterait la recherche des productions existantes et leur diffusion en fonction des thématiques recherchées. Il pourrait contribuer à diversifier les images médiatiques portant sur la jeunesse

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Acteurs concernés

Comité de pilotage : Associations (AMO/OJ/CJ/associations actives dans le domaine de la production médiatique), télévisions locales, RTBF, réseaux sociaux...
CSA

2.2. Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Médiathèques

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

www.enlignedirecte.be (banque d'images, de sons et de textes sur l'enfance et la jeunesse gérée par le Délégué général aux droits de l'enfant et RTA)

2.4. Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Budget à estimer selon l'instance qui sera chargée de la mise en œuvre.

3. Impacts attendus

- Meilleure diffusion de la production médiatique réalisée par des jeunes.
- Diversification de l'image des jeunes dans les médias.

Mesure 7

Promouvoir une dynamique associative qui favorise la participation de tous les jeunes :

- en renforçant le niveau local ;
- en lui donnant les moyens financiers, logistiques et humains de se projeter dans l'avenir ;
- en reconnaissant sa valeur ;
- en prenant en compte la diversité des acteurs ;
- dans une optique d'éducation permanente et d'émancipation.

1. Présentation de la mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à renforcer la reconnaissance de la valeur de la dynamique associative en lui donnant les moyens financiers, humains et logistiques (matériel, infrastructures) et en prenant en compte la diversité des acteurs.

Elle nécessite le développement de mesures d'accompagnement :

1. La participation n'est possible que si les jeunes se sentent outillés. Ce sentiment est lié à l'estime de soi. L'identification et la valorisation de ses compétences par le jeune sont à développer.
2. La sensibilisation et la formation des professionnels et des volontaires à la dimension de la participation citoyenne sont à intégrer dans la formation de base et continuée de tous les cadres éducatifs.
3. Tous les jeunes ne sont pas égaux devant la participation. Des mesures sont à développer pour permettre son accessibilité à tous, comme par exemple l'organisation d'activités ouvertes par les opérateurs associatifs afin de faire connaître leur action auprès d'un plus grand public ou la formation des cadres à l'accueil de publics précarisés.

Les auteurs veulent également porter l'attention sur l'importance de l'action au niveau local.

1.2. Objectifs poursuivis

Développer une posture « participative et émancipatrice » dans les politiques de la Jeunesse en mettant en avant la dynamique associative et les projets qui l'intègrent.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La vie associative est un lieu de participation, de formation et de développement des jeunes et de leurs projets de vie entre pairs. Elle permet l'expérimentation, le développement des attitudes de citoyenneté et favorise l'apprentissage de la vie en groupe.

La participation commence avant 12 ans, d'où l'importance de partir d'une posture générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles favorable à la participation et à l'émancipation des jeunes dans ses politiques.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Les Ministres de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Sports, de l'Education permanente, de l'Enfance, des Pouvoirs locaux.

2.2. Acteurs concernés

Le secteur associatif.

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Le décret OJ.
- Le décret CJ.
- Le décret EP.

2.4. Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

La mesure nécessite un maintien voire une augmentation de l'investissement dans le secteur associatif.

2.5. Mesures d'accompagnement souhaitables

Dispositifs de formation des cadres à développer.

3. Impacts attendus

- Une amélioration de l'estime de soi et une valorisation des jeunes.
- Un renforcement des attitudes de citoyenneté (si la société prend en compte l'avis des jeunes).
- Un renforcement des liens sociaux (cohésion intergénérationnelle).
- Un apprentissage de la vie en groupe.

Mesure 8**Encourager la création d'espaces de participation et renforcer les dispositifs existants :**

- en sensibilisant les décideurs aux différentes formes, modes et lieux de participation ;
- en créant ou renforçant les espaces de participation dans les lieux de vie des jeunes (initiatives informelles, conseil de participation en milieu scolaire, secteur associatif, conseils consultatifs...) ;
- en reconnaissant leurs initiatives et en les accompagnant si nécessaire dans l'expérimentation ;
- en donnant aux jeunes les moyens de prendre de réelles responsabilités ;
- dans un cadre stimulant et non-contraignant.

1. Présentation de la Mesure**1.1. Bref descriptif de la mesure**

La mesure vise à créer ou renforcer les espaces de participation dans les lieux de vie des jeunes (initiatives informelles, conseil de participation en milieu scolaire, secteur associatif, conseils consultatifs...) en donnant aux jeunes les moyens de prendre de réelles responsabilités.

L'approche choisie est qu'il faut informer et sensibiliser au maximum les acteurs de terrain et les décideurs de l'intérêt de la participation des jeunes aux décisions qui les concernent, mais ne pas la contraindre.

La mesure vise à la participation des jeunes aux décisions qui les concernent autant dans les structures qui leur sont réservées (conseils de jeunes, conseils de participation...) que dans les structures « tous publics » (conseils d'entreprise, AG et CA d'associations...).

Un accompagnement des jeunes dans leur expérimentation est à développer au sein de ces espaces de participation.

La mesure vise également à considérer les initiatives informelles des jeunes comme des expériences de participation : il ne faut pas nécessairement faire partie d'une institution ou se rattacher à un cadre pour être reconnu comme exerçant de la participation.

1.2. Objectifs poursuivis

Développer une posture participative dans les politiques de la Jeunesse en mettant en avant la dynamique associative (ou publique) et les projets qui l'intègrent.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Le Ministre de la Jeunesse et son administration.

2.2. Acteurs concernés

Toutes les structures associatives.

2.3. Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

- Le Conseil de la Jeunesse.
- Le CRECCIDE.

2.4. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- La circulaire « soutien aux projets jeunes ».
- Les travaux du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes, spécialement la charte de la participation des jeunes au niveau local.
- Les échelles de participation existantes, afin de pouvoir poser un regard critique sur les pratiques.

2.5. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Renforcement des dispositifs d'accompagnement et des outils de participation.
- Dispositifs de formation à développer.
- Sensibilisation à la réelle participation des jeunes dans les structures de participation.

3. Impacts attendus

- Une amélioration de l'estime de soi et une valorisation des jeunes.
- Un renforcement des attitudes de citoyenneté (si la société prend en compte l'avis des jeunes).
- Un renforcement des liens sociaux (cohésion intergénérationnelle).
- Un apprentissage de la vie en groupe.
- Une meilleure connaissance par les associations et institutions des réalités des jeunes.
- De plus grandes capacités d'action et d'influence des jeunes sur la détermination des politiques non seulement dans le domaine de la jeunesse, mais aussi dans l'emploi, l'urbanisme, l'accueil, la petite enfance...

Note de minorité (Geneviève Vandenhoute) : *La fiche-mesure ne cite pas les OJ comme exemple de structures où la participation des jeunes est possible. On ne cite que les conseils de jeunes, conseils de participation, les AG et CA d'associations. Les OJ, et particulièrement les mouvements de jeunesse, sont des lieux d'expérimentation, de prise de responsabilités, de participation aux décisions qui concernent les jeunes.*

En termes de ressources nécessaires, cette mesure nécessite la pleine application des décrets OJ et Centres de Vacances, des infrastructures de qualité et en suffisance...

Mesure 9

Favoriser le dialogue et la coopération intra et intersectorielles :

- prenant en compte les différentes dimensions de la vie du jeune ;
- par la conscientisation des acteurs de terrain et décideurs sur l'importance du travail en réseau, dans la reconnaissance des identités et des missions de chacun, à l'encontre de toute concurrence;
- par des plateformes et/ou des mécanismes d'échange à géométrie variable en fonction des thématiques ;
- par la mise en place de modules de formation mixtes (mélangeant les acteurs des différents secteurs) ;
- par la mise en place de projets communs.

1. Présentation de la mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure offre quelques balises pour le dialogue et la coopération entre secteurs (jeunesse, aide à la jeunesse, sport...) mais également au sein même du secteur de la jeunesse et de ses « sous-secteurs ».

Les acteurs de terrain seraient invités à prendre en compte tous les éléments de la vie du jeune dans leurs projets.

Plusieurs moyens sont proposés pour ce faire :

- conscientiser tous les acteurs à l'intérêt du travail en réseau, qui leur permettrait de se connaître mutuellement, tout en reconnaissant les spécificités et méthodes de chacun ;
- créer des mécanismes d'échange entre acteurs, par exemple par des tables rondes thématiques qui rassembleraient sur un territoire donné les personnes intéressées par cette thématique (donc pas des groupes fixes de coordination, mais bien des groupes formés en fonction de l'intérêt pour le thème) ;
- introduire ces notions de travail en réseau dans la formation de base et continuée des acteurs de terrain, et éventuellement organiser des modules de formation communs aux différents secteurs sur la notion de citoyenneté active ou de participation des jeunes ;
- susciter la mise en place de projets communs (entre acteurs d'un même secteur et entre acteurs de secteurs différents).

1.2. Objectifs poursuivis

- Une connaissance mutuelle des différents acteurs.
- Une approche du jeune dans sa globalité.
- Une plus grande efficacité dans l'action.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage :

Un comité de pilotage reprenant des représentants des membres de la CIM.

2.2. Acteurs concernés

Toutes les structures associatives.

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Circulaire formation

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

- Dispositifs de formation à développer.
- Cette mesure peut être mise éventuellement en lien avec la mesure 1 du GT 2 sur l'établissement d'une structure territoriale (analyser la faisabilité).

3. Impacts attendus

- Une meilleure connaissance par les associations et institutions des réalités des jeunes.
- Une politique de jeunesse plus cohérente centrée sur le jeune.
- Des cadres plus aptes à aider le jeune dans ses choix et lors de difficultés.

Mesure 10

Intégrer la dimension de participation citoyenne du jeune dans la formation de base et continuée de tous les acteurs éducatifs (éducation formelle et non formelle) et les encourager à la formation.

1. Présentation de la mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La formation des acteurs éducatifs à la participation citoyenne des jeunes doit se faire :

- selon les principes de l'éducation permanente : (ou de l'éducation non-formelle, si on se réfère aux textes européens) qui donne aux individus et aux communautés les moyens d'agir sur leur environnement et la société, dans une optique de développement personnel et d'émancipation.
- en les sensibilisant à l'importance de l'attitude/la posture face au jeune (une attitude qui reconnaît l'importance de leur avis) et de l'authenticité de la démarche : les jeunes ne sont pas dupes, ils se rendent rapidement compte de l'authenticité de la démarche (veut-on réellement qu'ils participent ou simplement les manipuler ou les instrumentaliser ?). Par ailleurs, favoriser la participation ne passe pas nécessairement par des méthodes mais d'abord par une attitude face au jeune, une manière de le reconnaître dans ses expériences et son avis.
- en proposant des méthodes leur permettant d'expérimenter eux-mêmes la participation lors de leur formation : si on veut que les acteurs éducatifs puissent utiliser des méthodes actives et participatives dans leur travail/engagement bénévole, il importe qu'ils aient pu expérimenter eux-mêmes les bienfaits et méthodes participatives lors de leur formation.
- en rendant ces formations accessibles (pour tous les âges, tous les budgets, tous les agendas) : et nous pensons bien sûr aux cadres bénévoles en priorité.

1.2. Objectifs poursuivis

- Une attitude de tous les acteurs de l'éducation globalement plus favorable à la participation des jeunes.
- La mise à disposition et la création d'outils participatifs pour tous les acteurs de l'éducation.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Agir sur les leviers que sont les acteurs éducatifs de tous secteurs nous semble la méthode la plus efficace pour instiller des comportements plus favorables à la participation des jeunes.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage :

La CIM.

2.2. Acteurs concernés

Toutes les structures associatives et publiques qui forment des cadres éducatifs (professionnels comme bénévoles), en ce compris les enseignants.

2.3. Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Toutes les structures associatives et publiques touchées par la thématique.

2.4. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Tous les textes législatifs réglementant la formation (secteur de la jeunesse, de l'éducation permanente, de la culture, du sport, de l'aide à la jeunesse...)

2.5. Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Il ne faudrait pas de ressources supplémentaires, plutôt une réorganisation des programmes de formation.

2.6. Mesures d'accompagnement souhaitables

- La diffusion de définitions de la participation ou d'échelles de participation, afin que les différents secteurs puissent s'y référer.
- Favoriser le développement de Recherche – Action – Formation qui permette à des collectifs d'acteurs de construire ensemble des outils en lien avec les thématiques qui les traversent.
- Organiser des modules de formation communs aux différents secteurs et des formations mixtes (rassemblant des acteurs issus des différents secteurs).
- A discuter : la définition de standards minimums de formation ?

2.7. Temporalité/calendrier

Pour la rentrée 2014, tous les secteurs devraient avoir modifié leur parcours de formation pour y inclure la participation citoyenne des jeunes.

3. Impacts attendus

- Une attitude de tous les acteurs de l'éducation globalement plus favorable à la participation des jeunes.
- La diffusion dans la société d'une mentalité plus favorable à la participation citoyenne.
- La mise à disposition et la création d'outils participatifs pour tous les acteurs de l'éducation.

Mesure 11

Intégrer la dimension de participation citoyenne du jeune dans la formation de base et continuée de tous les acteurs éducatifs (éducation formelle et non formelle) et les encourager à la formation.

1. Présentation de la mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La formation des acteurs éducatifs à la participation citoyenne des jeunes doit se faire :

- selon les principes de l'éducation permanente : (ou de l'éducation non-formelle, si on se réfère aux textes européens) qui donne aux individus et aux communautés les moyens d'agir sur leur environnement et la société, dans une optique de développement personnel et d'émancipation.
- en les sensibilisant à l'importance de l'attitude/la posture face au jeune (une attitude qui reconnaît l'importance de leur avis) et de l'authenticité de la démarche : les jeunes ne sont pas dupes, ils se rendent rapidement compte de l'authenticité de la démarche (veut-on réellement qu'ils participent ou simplement les manipuler ou les instrumentaliser ?). Par ailleurs, favoriser la participation ne passe pas nécessairement par des méthodes mais d'abord par une attitude face au jeune, une manière de le reconnaître dans ses expériences et son avis.
- en proposant des méthodes leur permettant d'expérimenter eux-mêmes la participation lors de leur formation : si on veut que les acteurs éducatifs puissent utiliser des méthodes actives et participatives dans leur travail/engagement bénévole, il importe qu'ils aient pu expérimenter eux-mêmes les bienfaits et méthodes participatives lors de leur formation.
- en rendant ces formations accessibles (pour tous les publics, tous les budgets, tous les agendas) : il est nécessaire de prendre en compte différents facteurs liés à l'accessibilité (les emplois du temps des volontaires et salariés, la durée de la formation, le caractère résidentiel ou non des formations, le coût de celles-ci...).

1.2. Objectifs poursuivis

- Une attitude de tous les acteurs de l'éducation globalement plus favorable à la participation des jeunes.
- La mise à disposition et la création d'outils participatifs pour tous les acteurs de l'éducation.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Agir sur les leviers que sont les acteurs éducatifs de tous secteurs nous semble la méthode la plus efficace pour instiller des comportements plus favorables à la participation des jeunes.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage :

La CIM.

2.2. Acteurs concernés

Toutes les structures associatives et publiques qui forment des cadres éducatifs (professionnels comme bénévoles), en ce compris les enseignants.

2.3. Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Toutes les structures associatives et publiques touchées par la thématique.

2.4. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Tous les textes législatifs réglementant la formation (secteur de la jeunesse, de l'éducation permanente, de la culture, du sport, de l'aide à la jeunesse...)

2.5. Mesures d'accompagnement souhaitables

- La diffusion de définitions de la participation ou d'échelles de participation, afin que les différents secteurs puissent s'y référer.
- Favoriser le développement de Recherche – Action – Formation qui permette à des collectifs d'acteurs de construire ensemble des outils et modules de formation en lien avec les thématiques qui les traversent.
- Organiser des modules de formation communs aux différents secteurs et des formations mixtes (rassemblant des acteurs issus des différents secteurs).
- Une question qui a été soulevée mais n'a pas eu l'occasion d'être approfondie par le groupe est celle de la définition (ou non) de standards minimums de formation.

3. Impacts attendus

- Une attitude de tous les acteurs de l'éducation globalement plus favorable à la participation des jeunes.
- La diffusion dans la société d'une mentalité plus favorable à la participation citoyenne.
- La mise à disposition et la création d'outils participatifs pour tous les acteurs de l'éducation.

Remarques complémentaires transversales

La méthode utilisée pour l'approbation des mesures n'a pas permis d'y intégrer quelques remarques des participants que vous retrouvez ci-dessous :

- *La cadence à laquelle le groupe a été obligé de travailler, à cause des retards incessants de la planification du travail, ne lui a pas permis d'écrire lui-même ces mesures ni de les amender en séance sereinement.*
- *Un regret est exprimé que le point 2.5. « ressources nécessaires » ne soit pas automatiquement complété. On pourrait, comme c'est le cas dans la mesure 7, dire que "la mesure nécessite un maintien voire une augmentation de l'investissement dans le secteur associatif".*
- *Le résultat donne l'impression qu'on est parti du postulat que le plan s'adresse à un public de jeunes "uniforme", "monolithique"... Or, réfléchir sur l'engagement et plus particulièrement sur l'image et la visibilité des jeunes implique d'adopter des approches, voire des mesures, différenciées en fonction des groupes de jeunes avec lesquels on est amené à travailler. Si la dimension générationnelle est centrale à la démarche du Plan, elle n'est pas suffisante pour bien saisir les enjeux qui concernent nos chantiers (GT1). La prise en compte des paramètres socio-économiques et culturels qui structurent "la" jeunesse reste primordiale.*

Annexe 2

Programmation des réunions

Réunion 1

- Temps de présentation individuelle en plénière.
- Rappel du cadre du Plan Jeunesse (objectifs, acteurs, cahier des charges du GT 1).
- Travail en sous-groupes : s'assurer d'une compréhension commune des questions, proposer quelques mesures et identifier des dispositifs ou ressources existants.
- Mise en commun et discussion.

Travail intermédiaire : un feedback méthodologique est demandé aux participants.

Réunion 2

- Retour du feedback et présentation des aménagements méthodologiques liés.
- Travail en sous-groupes sur les différentes thématiques du GT, avec pour objectif de lister les effets attendus des mesures à proposer et de creuser les réflexions de la réunion précédente. Les sous-groupes sont invités également à proposer des experts à inviter à la prochaine réunion.
- Mise en commun et discussion.

Travail intermédiaire : un feedback méthodologique est demandé aux participants.

Réunion 3

- Retour du feedback et état des lieux des travaux du sous-groupe.
- Intervention d'un expert sur l'image des jeunes dans les médias.
- Phase créatrice de mesures suite à cette intervention et priorisation des propositions.
- Apport d'éléments de réflexion sur la participation virtuelle des jeunes.
- Discussion.

Travail intermédiaire : Les participants sont invités à proposer des mesures pour répondre au cahier des charges. Les 97 mesures ainsi récoltées ont été ensuite regroupées en groupes de mesures.

Réunion 4

- Travail en 2 sous-groupes avec pour objectif de définir des mesures cadres pour chacune des thématiques :
 1. Information – image des jeunes dans les médias – éducation aux médias.
 2. Participation – collaborations CJ/OJ et autres secteurs – soutien pédagogique.

Travail intermédiaire : Début de la rédaction de fiches-mesures envoyées à tous les participants.

Réunion 5 (une journée complète)

- Poursuite du travail en 2 sous-groupes (cf. réunion 4)
- Présentation des résultats des deux sous-groupes, validation des mesures par un vote, introduction d'amendements où nécessaire.
- Débat sur les mesures les plus controversées.

Travail intermédiaire : Rédaction de fiches-mesures envoyées à tous les participants pour validation.

Annexe 3

Listes des mesures, actions ou dispositifs

Un appel à proposition de mesures, d'actions ou de dispositif à mettre en œuvre a été demandé en préparation à la 4ème réunion.

C'est sur base de ses propositions (nombreuses) faites par les acteurs du secteur et des mots clés qu'elles contenaient que se sont construites les mesures génériques qui vous sont proposées aujourd'hui. Ces propositions peuvent alimenter la suite de la réflexion. Ci-dessous, vous trouvez la liste de ces propositions. Les propositions similaires sont regroupées et grisées.

➤ **Quels dispositifs mettre en place pour assurer la participation des jeunes dans leurs différents lieux de vie ...**

1. Promouvoir la vie associative : les OJ sont des lieux de participation d'autant plus quand elles sont organisées au niveau local
 - a. Reconnaître la jeunesse associative comme interlocuteur valable
 - b. Encourager et soutenir la coopération et la communication entre les différents acteurs communaux
 - c. Traduire les principes de la Charte associative dans les différents niveaux et surtout au niveau local
 - d. Sensibiliser les coordinateurs ATL à la réalité des opérateurs et que tous ceux-ci participent au développement d'un accueil de qualité
 - e. Pérenniser la convention CGT ONE
 - f. Pérenniser le subside Bon'App octroyé par l'APAQW qui favorise l'achat local lors des centres de vacances
 - g. Créer des maisons des associations ou de la citoyenneté pour informer les volontaires, leur apporter des services juridiques, accueillir les associations sans locaux...
2. Le secteur associatif est un lieu de participation, de formation et de développement des jeunes entre pairs... il faut le soutenir
 - a. Garantir l'accès à un local
 - b. Octroyer les moyens nécessaires et adaptés à un accueil de qualité et sécurisé : inscrire la circulaire infra dans un cadre décrétable + synergies entre Fédération Wallonie BXL et région wallone + permettre au secteur associatif de bénéficier d'une série d'aides à la rénovation (subsidés Ureba...) en adaptant les modalités administratives
 - c. Réviser la circulaire politiques programmatiques pour qu'elle prenne en compte la perspective durable des projets réalisés par les jeunes, le secteur jeunesse et la réalité des volontaires. Il faut adapter les conditions d'accès
 - d. Investir dans le centre de prêt de Naninne
 - e. Mettre en œuvre le nouveau décret OJ : assurer le financement de toutes les mesures du décret OJ de 2009
 - f. Apporter un soutien accru à l'emploi entre autres par une meilleure articulation entre les politiques communautaires et régionales pour l'emploi subventionné
3. Garantir au secteur associatif une accessibilité aux infrastructures publiques
4. Simplifier la législation relative au sport amateur afin de permettre une plus grande souplesse dans les objectifs à atteindre et des modalités d'exécution plus audacieuses (*l'Adeps a mis une commission en place pour présenter un projet en ce sens au Gouvernement*).
5. Accorder une aide des pouvoirs publics aux centres sportifs locaux et communaux pour, à l'instar des académies de musique, développer des activités sportives pour les jeunes afin de les former aux pratiques sportives dans plusieurs disciplines sportives complémentaires ayant le savoir-vivre-ensemble comme finalité et non la compétition.
6. Valoriser les deux volets (nombre de jours et montants maximums) de la législation relative au bénévolat dans le milieu de la culture et du sport.
7. Dégager rapidement des marges budgétaires supplémentaires, voire envisager un refinancement substantiel du secteur de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant de rencontrer les nouvelles demandes d'agréments de centres et maisons de jeunes, ainsi que les demandes

de centres et maisons de jeunes toujours en attente et non-agrèés faute de moyens budgétaires disponibles.

8. Renforcer le dynamisme des conseils de participation au sein des écoles. Ils sont obligatoires, mais dans beaucoup d'écoles, peu connus/dynamiques.
9. Renforcer les acteurs qui assurent un soutien aux projets jeunes qui suivent le cycle complet du projet : accompagnement pour l'élaboration, aide à la recherche de financements, formation des participants, soutien méthodologique/logistique, diffusion du projet, aide à l'évaluation
10. Rédiger un document/une brochure de présentation d'hypothèses de fonctionnement pour aider les pouvoirs locaux à mettre un Conseil communal de la Jeunesse en place. Ce document pourrait définir les différentes formes de participation, avec un lien à l'action, et développer des pistes pour favoriser la participation des jeunes qui ne sont pas encore impliqués dans des structures.
11. Envisager le développement de Conseils de la Jeunesse aux différentes échelles territoriales et leur articulation, en prenant en considération les recommandations européennes, dans la perspective de développer un cadre légal complet.
12. Rendre obligatoire dans chaque commune et chaque province l'instauration d'un conseil de jeunes et renforcer leurs liens avec le CJCF afin d'améliorer les relais des niveaux locaux vers les niveaux communautaire, fédéral et international.
13. Reconnaître et renforcer la place des jeunes (organisés et non-organisés) dans les institutions et structures culturelles et artistiques.
14. Soutenir financièrement, mais surtout via un encadrement logistique et méthodologique la créativité et la participation des jeunes dans la vie culturelle, en mettant par exemple à disposition des jeunes à des prix de location démocratiques des infrastructures (studios de musique, de danse, salle d'exposition, salle de fête...) et du matériel professionnel pour leur projet créatif personnel (groupes de musique ou de danse, défilé de création mode...)
15. Encourager les opérateurs culturels à produire une offre de qualité adaptée au public jeune. Les adolescents sont souvent oubliés chez les opérateurs culturels (qui concentrent leur offre sur les moins de 12 ans et le public adulte).
16. Valoriser les acquis de l'expérience des jeunes.

➤ **Quels vecteurs privilégier pour une diffusion optimale et une appropriation critique par les jeunes d'une information ...**

17. Favoriser l'accès à des canaux de communication communaux et autres pour permettre une diffusion des projets collectifs au niveau local et autres
18. Encourager les communes à mettre à disposition des jeunes l'information relevant du niveau local (centres d'information généralistes et spécialisés, loisirs, mais également possibilités d'engagement citoyen), par exemple en créant une page « information jeunesse » sur leur portail.
19. Augmenter le nombre d'espaces publics proposant un accès libre à Internet.
20. Renforcer le cyber équipement des Centres et Maisons de Jeunes (cfr. programme d'équipement gratuit des centres et maisons de jeunes (pc + connections internet), programme lancé en 2003 sous l'égide de Rudy Demotte, Ministre de la Jeunesse). Plus aucun plan d'équipement identique n'a été relancé depuis lors ;
21. Définir des partenariats pérennes entre centres d'information agréés, écoles, bibliothèques, AMO, EFT, OISP, Forem, Actiris (maillage avec d'autres réseaux et secteurs, sur l'information existante). Etablir des partenariats entre l'Aide à la jeunesse et le secteur des centres et maisons de jeunes ;
22. Rapprocher les centres d'informations des jeunes : décentraliser des points d'information dans les bibliothèques, développer le travail d'information de rue (minibus d'info qui vont dans les communes, rurales ou autres).
23. Etendre la notion de partenariat dans le cadre du dispositif particulier de coopération et décentralisation pour l'information des jeunes (cfr article 17, § 3 du Décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations) en élargissant le caractère prioritaire de coopération au-delà des associations agréées soit en tant que maison de jeunes, soit en tant que centre de rencontres et d'hébergement (coopérations avec les CPMS, AMO, EFT-OISP, bibliothèques, centres culturels, CPAS, Mouvements de Jeunesse, clubs sportifs, centres de loisirs et de vacances, etc.) ;
24. Améliorer, renforcer la formation continue pour les animateurs CJ-MJ en termes de recherche, traitement et diffusion d'information, entre-autres, via internet (recherche optimale, recoupement des sources, identification des ressources, valeur de l'information, etc.) ;

25. Mettre en place une formation continuée de tous les professionnels et volontaires qui côtoient des jeunes afin qu'ils soient capables de diriger ceux-ci vers des services d'information appropriés en cas de demande/question.
26. Utiliser les différents, et parfois nouveaux, moyens de communication, notamment afin de toucher un public potentiellement plus large (réseaux sociaux, forums, développement d'applications « smartphone »);
27. Adapter l'information aux techniques nouvelles d'information.
28. Professionnalisation accrue du métier d'informateur-conseil (pérennisation de ce statut calqué sur celui des agents de CPMS) ;
29. Redéfinir le métier d'informateur jeunesse en vue d'une plus grande professionnalisation.
 - clarifier le lien entre information généraliste et spécialisée
 - combiner l'expertise à une communication adaptée à un public jeune
30. Elaborer des cadres de missions/se créer des référents pour développer l'information dans des domaines spécifiques à l'échelle globale et généralistes au niveau local et définir l'articulation entre ces deux niveaux.
31. Collaboration accrue entre les professionnels du secteur de la Jeunesse et les volontaires issus du tissu associatif en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
32. Echanges et mises en commun des expériences et pratiques des centres et des Fédérations de centres d'information;
33. Favoriser la professionnalisation, la communication entre eux et l'ouverture des opérateurs de l'information au moyen entre autres de journées de rencontres auxquelles seraient invités les bénéficiaires des bourses de la FWB dans le domaine de l'information.
34. Sur base de l'identification des besoins et attentes des jeunes, favoriser les appels à projets et appels d'offre qui visent à la professionnalisation du secteur de l'information, à la mise en commun des outils qu'ils produisent et à la coopération avec les autres opérateurs.
35. Favoriser « l'accueil réel » des jeunes malgré l'utilisation du net;
36. Favoriser l'accès de tous les jeunes à l'information jeunesse (jeunes à mobilité réduite, jeunes souffrant de divers handicaps (surdit , c civit , etc.), jeunes en décrochage scolaire, primo-arrivants, jeunes souffrant d'assu tudes, orphelins, etc.
37. Transcrire les contenus des publications (web et papier) en langage accessible   tous (enfants, jeunes, publics porteurs de handicaps ou d ficiences).
38. Inclure la notion d'information des jeunes dans le cadre de la Politique f d rale des Grandes Villes ;
39. D velopper,   l'instar de ce qui s'op re au Qu bec, une v ritable politique de la ruralit  incluant des enjeux tels que l'information des jeunes en milieu rural, la notion de projets individuels et collectifs, le d veloppement durable, l' panouissement des jeunes.
40. Cr er un portail unique d'information virtuel, associ    un r seau de centres d'information sur le terrain (g n ralistes et sp cialis s). Am liorer la visibilit  de ces centres d'information de terrain.
41. Mettre en place une formation continu e   destination des parents en parall le   celle des jeunes, mais dans des lieux distincts.
42. D velopper une ligne de communication structur e et permanente pour expliquer ce que font les diff rents organes (Conseil de la Jeunesse, BIJ, Plannings familiaux, Centres d'info...).
43. Former les cadres des centres d'information   l'accompagnement individuel et   l'animation dans les structures associatives et les  coles.

Plus sp cifiquement  ducation aux m dias

44. Disposer d'un budget suffisant pour permettre l'augmentation de productions du type des capsules d' ducation aux m dias r alis es par OufTivi en milieu scolaire et parascolaire, o  80% des productions sont r alis es par et pour les enfants (3-12 ans).
45. Associer   ce budget une obligation de diffusion sur les cha nes premiums avec un timing minimum.
46. Inscrire au contrat de gestion de la RTBF l'obligation pr cise de d velopper des programmes d' ducation aux m dias (r alisation de programmes) avec les adolescents et soutenir les autres m dias de service public (TVL) qui s'engagent dans cette voie.
47. Impliquer le service public : cr er une  mission d' ducation aux m dias sur la RTBF
48. R aliser un  tat des lieux de tous les organes, institutions, initiatives, r alisations... existant dans le domaine de l' ducation aux m dias.
49. Introduire un cours d' ducation aux m dias en milieu scolaire : devenu indispensable compte tenu des d veloppements des technologies de la communication (r seaux sociaux notamment) et des futurs d veloppements des offres m diatiques ; ce cours devrait comprendre des notions de droit (droit   l'image, respect de la vie priv e, diffamation...) ainsi que des connaissances techniques et

relatives au contenu (langage médiatique...) (cf cartographie matricielle des compétences de la littératie médiatique, exposé de Th.De Smedt)

50. Rendre une formation à l'éducation aux médias obligatoire (mais qui la dispenserait, à quel moment et où ? dans le milieu scolaire ? dans le milieu associatif ?)
51. Proposer une éducation aux médias dès l'école primaire, incluant un apprentissage de la recherche et de l'organisation de l'information.
52. Soutenir dans le milieu associatif l'émergence d'associations qui consacrent leur activité à l'éducation pratique aux médias (réalisations médiatiques). De telles associations font défaut par exemple dans l'offre de stages disponibles pour jeunes en période scolaire.
53. Créer (de manière intersectorielle) et promouvoir un outil pédagogique d'éducation aux médias qui pourrait être utilisé tant dans le milieu scolaire que dans le milieu associatif
54. Mettre en place une réelle politique pour développer des éducations aux médias, aux méthodes et publics diversifiés comme compétence transversale, plutôt que de la cantonner à la seule institution scolaire.
55. Reconnaître le travail de l'éducation permanente dans le secteur Jeunesse, entre autres par :
 - o la consultation et le dialogue lors de la mise en place d'une politique forte et durable ;
 - o l'octroi de subsides pour soutenir les actions de terrain, les emplois, et la communication autour du travail mené ;
 - o la formation en éducation aux médias pour tout référent adulte : enseignants certes, mais également animateurs, éducateurs, accompagnateurs de jeunes.
56. Privilégier les attitudes éducatives et émancipatrices dans l'approche des médias plutôt que le renforcement des positions de plus en plus protectionnistes voir légiférées quant aux usages des nouveaux médias.
57. Faciliter les synergies et le dialogue (échanges d'expériences, collaborations sur des productions médiatiques...) entre professionnels du secteur (journalistes, publicitaires...), le milieu scolaire et la recherche (Professeures en éducation aux médias, chercheurs universitaires...) et les associations en éducation aux médias.
58. Disposer de lieux et moments pour développer un dialogue intergénérationnel sur les médias : ses propres connaissances, ses modes de consommation, ses productions...

➤ **Comment améliorer l'image de la jeunesse au sein de l'opinion publique et définir un référentiel politique commun cohérent porteur d'avenir ...**

59. Sensibiliser les acteurs professionnels des médias à la question des jeunes, aux places dans lesquelles ils les confinent, l'image qui en découle.
 - a. établir un cadastre pratique des associations, institutions, organisations, etc. liées au secteur de la jeunesse et qui devrait contenir :
 - les coordonnées d'une personne contact précise facilitant la connexion et la communication: éviter de perdre du temps pour contacter la bonne personne
 - l'objet de l'association
 - le public cible
 - les thématiques abordées lors d'activités, ateliers ou autres
 - organigramme de l'association (qui fait quoi précisément)
60. Sensibiliser les médias (publics et privés) aux conclusions des baromètres réalisés dans le cadre du Plan Diversité (F.Laanan) en ce qui concerne l'image et la participation des jeunes à leurs programmes et les inciter à prendre des mesures (temps de parole, thèmes d'intervention...) concrètes afin d'améliorer la situation constatée.
61. Sensibiliser les médias à l'impact des discours qu'ils construisent sur les jeunes

Quand c'est possible, définir des obligations légales en la matière dans les cahiers des charges et les contrats de gestion

 - temps de parole/d'image des jeunes dans toutes les émissions
 - diffusion d'émissions spécifiquement réalisées par les jeunes (cela rejoint la question d'une éducation aux médias participative)

Partenariat, transectorialité : La réalisation de ces émissions spécifiques pourrait être encadrée par des associations du secteur jeunesse qui ont une expertise en la matière et qui seraient les garantes de l'aspect éthique et du projet pédagogique : garder une certaine intimité au niveau du processus, et ne montrer que des produits finis pour éviter le voyeurisme et participer à une réelle émancipation des jeunes.
62. Créer une plateforme censée réaliser un répertoire de productions et réalisations de contenu par les jeunes pour tous, reprenant le titre, la durée, le synopsis, les thèmes et mots clés, un descriptif de l'équipe de réalisation (âge, profil...), l'année de réalisation, le cadre de réalisation (contexte),

la personne responsable détenant ces informations et pouvant fournir de plus amples explications, l'autorisation de diffusion.

- b. Centraliser ces réalisations dans un lieu où tous les supports seraient réunis et archivés.
 - c. Mettre régulièrement à jour ce répertoire, informer sur les nouvelles productions.
 - d. Mettre sur pied un site internet permettant de visionner des extraits et d'avoir facilement accès aux informations de bases concernant le travail.
 - e. Mettre en place un cadre de diffusion (ne pas diffuser les films sans contextualiser).
63. Mettre en place un subside spécifique d'aide à la production médiatique jeunesse (à l'image de ce qui se fait pour promouvoir le cinéma belge/FWB/wallon) pour soutenir les productions médiatiques faites par les jeunes
 64. Soutenir les projets de réalisations/productions audiovisuelles permanents existants (ex : Coup2pouce pour la vidéo, Samarc'ondes pour la radio).
 65. Démultiplier les ateliers vidéo « ponctuels » dans les différentes associations (MJ, OJ, Écoles de devoirs...) au moyen de partenariats entre associations socioculturelles et associations proposant des ateliers vidéo. Soutenir financièrement ces partenariats afin de couvrir tous les frais : investissement en matériel audiovisuel en tournage (caméra, micro, pied, câbles...), animateurs cinéastes, monteur professionnel, le travail de postproduction (dérushage, montage, mixage son, étalonnage...), le travail de promo-diffusion (jaquette, DVD, évènement-projection...)
 66. Favoriser une production audiovisuelle de qualité des jeunes en professionnalisant le secteur associatif (renforcer la qualité et la synergie entre les associations qui font de l'audiovisuel -jeunes cinéastes, écoles d'audio-visuel- et les acteurs de terrain).
 67. Favoriser la coproduction entre milieu associatif et mass média (comme l'expérience Samarc'onde-Quand les jeunes s'en mêlent-La Première radio).
 68. Proposer aux journaux locaux/bulletins communaux de réserver une page à la promotion des projets de jeunes par les jeunes (encore une fois, le niveau local me paraît le plus approprié pour ce genre de démarche) Les jeunes rédacteurs pourraient être encadrés par une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre d'un partenariat entre professeurs, professionnels du secteur jeunesse et journalistes.
 69. Encourager la RTBF et les médias locaux à définir des créneaux et/ou des formats qui valorisent l'engagement citoyen des jeunes/de tous. Ex. : un petit spot à une heure de grande écoute où on présente des projets, des témoignages (créneau de la minute du Chat).
 70. Former les professionnels et volontaires du secteur jeunesse à médiatiser leurs initiatives
 71. De manière générale, renforcer le dialogue entre le service public et les représentants du secteur jeunesse et soutenir la réflexion et l'action des services publics qui médiatisent les jeunes de manière pensée avec des objectifs pédagogiques.
 72. Pérenniser les concertations entre le secteur de la jeunesse et la RTBF.
 73. Travailler en priorité avec les télé locales.
 74. Assurer une visibilité des centres, maisons de jeunes, organisations de jeunesse au sein des différents médias de service public et matérialiser des collaborations entre ces secteurs.
 75. Créer des partenariats entre des grands médias et des activités de jeunesse, sur le modèle de la Fureur de Lire, dans le cadre de la journée mondiale de la jeunesse (le 12 août).

➤ **Quels partenariats développer entre les secteurs ...**

➤ **Comment valoriser les initiatives ...**

76. Mettre en place des partenariats institués structurellement entre les acteurs de différents secteurs (afin que les partenariats ne reposent pas uniquement sur des initiatives locales et ponctuelles...) :
 - Donner la possibilité aux futurs enseignants de faire un stage dans le secteur jeunesse
 - Limiter la durée des détachements pédagogiques afin d'assurer un vrai retour de l'expérience acquise dans le secteur jeunesse dans l'enseignement
 - Instituer des structures de concertation locales entre différents acteurs (cfr GT2)
77. Inciter les Conseils, les OJ, les MJ, les CJ, les opérateurs culturels et les associations de Sport et d'Education Permanente à lancer 2 actions rassembleuses par an de type culturel, social, citoyen... qui font appel à des jeunes qui ne sont pas dans leur public habituel et qui ont une visibilité publique (nettoyer un terrain vague, organiser un concert à la fête de la musique...).
 - Tient compte de la temporalité des jeunes qui ne réfléchissent pas nécessairement à long terme
 - La structure qui organise est garante d'un certain report
 - Intérêt de ces actions pour toucher les jeunes non-organisés
 - Agit également sur l'image des jeunes

78. Inciter les communes à mettre à disposition des jeunes l'information relative à l'engagement citoyen dans leur environnement proche.
79. Assurer les liens entre l'école et le secteur de la jeunesse par l'intermédiaire des détachés pédagogiques mis à disposition des OJ/CJ/MJ. L'idée est que les détachés pédagogiques formés pour la cause retournent épisodiquement dans leurs écoles respectives afin de présenter aux jeunes ce qu'est le secteur de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce que sont les organisations de jeunesse, centres et maisons de jeunes. Ce que ces derniers peuvent apporter aux jeunes en matière d'accès à l'information des jeunes (généraliste et spécialisée), en matière d'élaboration de projets (individuels et collectifs), en matière d'appropriation de l'information, le tout devant s'opérer sous la notion de CRACS.
80. Faire un recensement de l'offre associative vers le monde scolaire.
81. Construire une offre de service pour les écoles qui le souhaitent : un catalogue général de projets pédagogiques faisant la promotion de l'engagement citoyen, une sorte de clé-sur-porte.
82. Soutenir la formation des intervenants en milieu scolaire.
83. Mieux coordonner les appels à projets à destination des écoles qui soutiennent des projets participatifs pour les élèves dans différents champs d'activités (éducation à la culture, médias, à la citoyenneté et démocratie, sport, santé, entrepreneuriat...)
84. Susciter la conception et la réalisation de projets d'engagement solidaire et citoyen à développer dans le cadre scolaire (décret citoyenneté, jours blancs, retraites sociales...) et dans les structures de l'Aide à la Jeunesse par le secteur associatif jeunesse.

➤ **Comment assurer un soutien pédagogique aux professionnels et aux volontaires...**

85. Octroyer des chèques formation aux jeunes volontaires demandeurs
86. Mettre en place un congé citoyen permettant aux cadres volontaires de dégager plus facilement du temps pour se former et suivre les jeunes qu'ils encadrent. Il s'agirait d'un congé parmi les congés thématiques préexistants ou encore une possibilité de crédit temps. Il s'agirait de permettre à ces individus non pas de garder leur rémunération durant cette période mais bien leur droit sociaux (prise en compte des jours pour la pension...).
87. Valoriser les connaissances et compétences acquises par les jeunes en formation
88. Donner plus de visibilité à la subvention « Mon club, mon école » qui offre une opportunité pour éduquer le jeune au respect des cadres règlementaires via les opérations « stage d'arbitrage » pour les jeunes de plus de 15 ans dans le secondaire.
89. Soutenir financièrement la formation des animateurs et des cadres d'OJ : revaloriser l'enveloppe budgétaire
90. Accorder un subventionnement particulier, dans toutes les fédérations sportives, pour la formation des animateurs sportifs et encourager les jeunes à se former à l'encadrement.
91. Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des CA d'associations pour les convaincre de l'importance de la formation pour leurs cadres.
92. Mettre en place une plate-forme de partage des ressources en ligne pour les jeunes et tous les professionnels et volontaires travaillant au quotidien avec eux
 - Recenser l'ensemble de ce qui existe (formations, animations, outils pédagogiques, etc.)
 - Créer sur cette plate-forme un espace j'offre/je cherche : faire se rencontrer l'offre et la demande de manière interactive
93. Rédiger une publication (online/papier) donnant l'inventaire des formations organisées en Jeunesse et en Education permanente. (« Programme des programmes » de formation).
94. Lancer des appels d'offre pour les formations qui n'existeraient pas et qui seraient nécessaires.
95. Former les encadrants (enseignants, éducateurs, formateurs...) d'enfants et des jeunes aux enjeux de la participation
96. Créer un fonds de formation et un catalogue de formation à destination des volontaires ou adaptation des fonds de formations existant avec un dispositif pour les moyens offert aux associations et structures pour les financer.

Mesure d'ordre plus général

97. Etablir un « Pacte de la jeunesse » décliné à tous les niveaux de pouvoir avec 5 principes « autoroute »/ orientations ou plus qui permettraient d'être un entonnoir par lequel chacune des lois, décrets, réglementations passe. Il faut donc créer un cadre de référence global rassemblant l'ensemble des mesures développées dans le cadre de ce plan jeunesse. Ce cadre de référence doit être évalué régulièrement (tous les 3 ans ou tous les 5 ans) car la société et donc les jeunes changent rapidement.

Annexe 4

Présentation de Thierry Desmedt

Thierry de Smedt est professeur à l'UCL, à l'école de communication (GReMS). Il est également membre du CSEM.

Préambule

Travaux de recherche sur les relations entre les jeunes et les médias, autour des enjeux éducatifs.

Deux axes :

- Manière dont les médias développent des attitudes chez les jeunes (médias éducatifs ou non ?).
- Développement des attitudes des jeunes face aux médias.

L'approche n'est pas celle de la production de médias par les jeunes.

Intervient en tant qu'expert. On est expert quand on parvient à faire des raccourcis – des simplifications élémentaires donnant des lignes de force.

Introduction

Exemple de Sandra Kim : de façon « accidentelle », elle s'est trouvée propulsée comme icône médiatique. Cela l'a (dé)structurée... Son exemple illustre bien ce que les médias peuvent faire de quelqu'un. Comment peut-on faire mieux que ça ? Elle suit son image, elle n'a plus le pouvoir de la faire...

Sensibilisation des médias

La sensibilisation des médias à l'impact des discours qu'ils construisent au sujet des jeunes :

- impact sur les jeunes :
 - o La mise en média des jeunes est inévitable et nécessaire aux jeunes (psychologie soc.). La question « faut-il mettre les jeunes en médias ? » est dépassée. Psychologiquement, apprendre à s'habiller correspond à une mise en médias. Les médias ne font que prolonger cela. Lors d'une étude en 2006, on a constaté que l'âge de la création des blogs correspondait à l'âge du premier maquillage (aidé l'un et l'autre par un plus grand). On doit également apprendre à gérer le retour de l'image vers soi (comment les autres me voient ?)
 - o La construction de l'état civil se fait aussi par les médias : on arrive à l'unif avec une adresse « rosenoire » « grosnounours » et on en ressort avec une adresse prénom.nom...
 - o Limites : le danger des médias qui prétendent (pré)dire au jeune qui il est (publicité, marketing). Il existe à ce sujet une interview d'Isabelle Stengers. Un jeune, ce n'est pas écrit, il doit devenir. C'est ce qui est également dit dans les histoires comme « Mais je suis un ours » ou « Le vilain petit canard ». Le jeune doit apprendre à s'affirmer et dire : « non, ce n'est pas moi, j'existe ».
 - o Le jeune doit être associé à sa propre médiatisation
 - Réflexion réelle dans les médias de service public, des dispositifs existent. Ils sont à activer. Il ne s'agit pas de laisser le jeune seul dans sa médiatisation mais de l'accompagner (trouver les bons alliés).
 - Beaucoup moins dans les médias privés, mais il y a là également moins d'émissions de forte médiatisation des jeunes.
- impact sur les autres :
 - o Les jeunes sont très représentés
 - o Les stéréotypes sont importants : les « valeurs jeunes »

L'animateur d'émission de jeunesse est souvent un « hyperactif ». La manière d'être jeune (chercher ses mots, être apathique...) est différente de la manière d'être animateur pour les émissions de jeunesse.

- Grossissement des cas les plus « médiagéniques » : on met ce jeune en avant parce qu'on sait qu'il plaira au public. Il faut que les médias aient du courage pour produire une image diversifiée de la jeunesse.
- Effet des fictions et du marketing : on vise à inhiber tout recul critique.

Médiatisation au niveau régional

La médiatisation au niveau régional et national d'initiatives positives portées par et pour les jeunes :

- Pour les jeunes :
 - Les initiatives positives pour les jeunes sont difficilement médiatisables car elles tombent vite dans une logique promotionnelle et de spectacle (retour du modèle marketing).
- Par les jeunes :
 - Nécessite un apprentissage et une maturation
 - Sont des lieux éducatifs majeurs (socialisation, construction de soi, citoyenneté).

Développement des compétences

Le développement des compétences de réalisation et de production médiatique et citoyenne par les jeunes

- Les compétences médiatiques des jeunes (et des adultes) ne sont pas au niveau requis par l'état actuel (et futur) des systèmes et des pratiques médiatiques.
- Une nouvelle éducation aux médias est nécessaire, car il existe de nouvelles compétences.

Une cartographie matricielle des compétences de la littératie médiatique

Quatre opérations médiatiques	
Lire	Transformer un média en pensée
Ecrire	Transformer une pensée en média
Naviguer	Traverser un paysage médiatique pour aboutir à une destination recherchée
Organiser	Classer des médias selon des critères

Une cartographie matricielle des compétences de la littératie médiatique

Trois objets médiatiques	Informationnelles	Techniques	Sociales
	Les médias comme porteurs d'informations	Les médias comme machines	Les médias comme relations sociales

Cartographie sommaire des compétences de la littératie médiatique, à l'ère des multimédias en réseau

	Informationnelles	Techniques	Sociales
Lire	E M N	E M N	E M N
Ecrire	E M N	E M N	E M N
Naviguer	E M N	E M N	E M N
Organiser	E M N	E M N	E M N
	ECOLE	MÉDIAS TRADITIONNELS	NOUVEAUX MÉDIAS

Plus la case est foncée, plus la compétence est exercée.

L'école exerce des compétences différentes de celles qui correspondent aux nouveaux médias, et vice-versa.

On est enfermés dans un monde qui nous reflète

(Google renvoie les derniers liens recherchés).

Pistes d'action

- Soutenir et promouvoir l'éducation aux médias (école, associations, familles, professionnels des médias)
 - o des jeunes en lecture, écriture, navigation et organisation des médias
 - o des adultes en lecture, écriture, navigation et organisation des médias (les jeunes ne sont pas comme on les présente)
- Soutenir la réflexion et l'action des médias de service public qui médiatisent les jeunes de manière pensée, avec des objectifs éducatifs et citoyens.

Annexe 4

Ressources documentaires

Les ressources suivantes ont été partagées par les participants et sont disponibles sur le serveur Mydrive.ch.

Participation des enfants et des jeunes :

- Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants.
- Roger Hart, Children's participation. From tokenism to citizenship, Unicef, 1992.
- Droit de cité, la participation citoyenne des enfants et des jeunes, Unicef France et les Editions de l'Atelier, Septembre 2011.
- « PAROLE AUX JEUNES ! » Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Editions du Conseil de l'Europe. Janvier 2009.
- Des notes de participation à un séminaire ADAE.
- Résolution du Conseil de l'UE du 25 mai 2007 « Assurer l'égalité des chances pour tous les jeunes – pleine participation à la société ».
- Résolution du Conseil de l'UE du 22 mai 2008 relative à la participation des jeunes moins favorisés.
- Manfred Zentner. Youth participation in Policy Making. CoE/UE. Novembre 2011.

Echelles de participation :

- Roger Hart
- Sherry Arnstein

Participation virtuelle :

- PREMIÈRES JOURNÉES DOCTORALES SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE organisées par le GIS *Participation du public, décision, démocratie participative* ENS-LSH, LYON, 27-28 NOVEMBRE 2009.
- Eléments de réflexion rassemblés par Isabelle Letawe pour les besoins du GT.
- United Nations e-gouvernement survey 2012. E-government for the people.

Image des jeunes dans les médias :

- Avis n°02/2009 du CAV : Recommandation relative à la participation et la représentation des mineurs dans les services de médias audiovisuels.
- Panorama des bonnes pratiques en matière d'égalité et de diversité dans les médias audiovisuels de la Communauté française (2010).
- Panorama des bonnes pratiques en matière d'égalité et de diversité dans les médias audiovisuels de la Communauté française (2011).
- Powerpoint support de la présentation de Thierry de Smedt au GT 1.

Information :

- « Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles ? » Recherche commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (Jean-François Guillaume, Pascaline Lambert - Juin 2011).
- Recommandations et suites à donner à cette recherche par l'OEJAJ.
- « Les besoins d'information des 12-26 ans. » Résultats de l'enquête 2007-2009 réalisée par le CAIJ de Charleroi, en partenariat avec le Laboratoire de Méthodologie du Traitement des Données de l'Institut de Sociologie de l'ULB. (Janvier 2010).
- European youth information charter.